

Nouveau PLU - p 9 à 15

Départs retraites - p 31



Taluyers

infos



Commissions



Associations



Copamo



Village

Sommaire

Edito et Conseils municipaux

- 3 - L'édito du Maire
- 4 - Conseils municipaux

Commissions

19

Associations

32

Copamo

46

Taluyers tout simplement

49



Direction de la Publication
Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction
Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture
la Commission Animation et Communication,
les bénévoles correcteurs et Céline

Création
FBW Impressions 69440 TALUYERS

Impression
Courand et associés 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

Prochain numéro à paraître en Octobre 2016
Transmission de vos articles en Septembre 2016

**Vous avez entre
16 et 18 ans**

**Déposez votre candidature
à la Mairie de Taluyers
avant le 1^{er} juin 2016.**

**JOBS
D'ÉTÉ**



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE**

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ?** → Pour vous inscrire et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Mes chers concitoyens,

Notre publication de printemps est toujours propice à faire le point sur la situation financière de notre commune.



L'Etat des finances publiques nationales impose des décisions qui impactent le secteur local ; en effet, la baisse des dotations de fonctionnement versées par l'Etat s'est enclenchée depuis plusieurs années et se poursuit. C'est ainsi une perte cumulée de 30 000 € par an de 2014 à 2017, soit environ 200 000 € qui ne rentreraient plus dans le budget communal talusien.

Les réactions des Maires sont fortes car nous mesurons déjà, dans certaines communes, l'impact de ce désengagement de l'Etat sur l'investissement local et sur l'emploi. Dans certains cas, c'est le service à la population qui s'en trouve fragilisé.

Ce contexte s'impose à toutes les communes.

Nous avons, ici à Taluyers, engagé depuis plusieurs années un travail minutieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement ; c'est ainsi que de 2007 à 2013, pendant 7 ans, elles n'ont pas augmenté (malgré l'évolution de la population, l'évolution de normes diverses et variées à appliquer, l'évolution des prix...).

Les dépenses de fonctionnement de 2014 et 2015 ont été en progression car nous avons développé plusieurs de nos infrastructures, engagé des travaux d'entretien du patrimoine et municipalisé la garderie périscolaire ; néanmoins, grâce à une bonne maîtrise budgétaire, notre commune présentait à la clôture de 2015 un excédent financier stable (excédent de fonctionnement) et totalement conforme aux années précédentes de 440 000 €. Cette épargne permet d'autofinancer nos projets 2016 sans emprunt.

Ainsi, nous ne constatons pas encore à Taluyers d'« effet ciseaux » entre des recettes qui stagneraient et des dépenses qui continueraient à progresser, mais il faut rester très vigilant.

Les ratios comparatifs des dépenses des communes de même taille en France donnent :

	Au niveau national	A Taluyers
Charges générales/habitant	217 €	134 €
Charges de personnel/habitant	347 €	255 €

Cette démarche volontariste de maîtrise des dépenses publiques ne présente, pour autant, pas de baisse dans la qualité de notre service à la population, la qualité de nos agents et la qualité de nos infrastructures.

A l'époque où les pouvoirs publics s'interrogent parfois, sans les connaître, sur l'efficacité et l'intérêt de la strate locale, il serait bon que tous les autres périmètres de compétences nationaux soient aussi rationnels dans leurs dépenses.

L'élu local est en proximité, il a des comptes à rendre. L'éloignement confisque souvent la décision des élus au profit de technocrates, déconnectés du terrain et des concitoyens et dont le rapport coût / efficacité me rend plus que dubitatif.

Dans ce contexte de grande stabilité de nos finances locales, j'ai demandé à l'équipe municipale de conserver les mêmes taux d'imposition que pour les années précédentes (ils n'ont pas varié depuis 2004).

Notre niveau de trésorerie est satisfaisant pour assumer le fonctionnement et l'investissement 2016 ; le tout est de ne pas vouloir tout faire en même temps et d'étaler les dépenses à partir d'une bonne gestion des priorités.

Je remercie tous les agents de notre collectivité et tous les élus qui concourent au fonctionnement et à la bonne santé de la collectivité.

Le Maire
Pascal OUTREBON

Merci...

Je tiens à féliciter et à remercier tous les amis de Nicolas et Sonia qui, pendant des mois, ont fait preuve de générosité et de solidarité auprès de Sonia. Ils ont contribué à la pérennité de l'activité dans l'intérêt de tous les Talusiens.



■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 14 décembre 2015

Avenant n°1 à la convention d'archivage avec le Centre de Gestion du Rhône

Les communes doivent assurer la conservation des archives dans de bonnes conditions pour assurer la gestion courante, la justification des droits et obligations, et pour la sauvegarde de la mémoire.

Les frais de conservation des archives communales font partie des dépenses obligatoires des communes (art. L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lors de la séance du 16 mars 2015, le conseil municipal a approuvé une convention de mission pluriannuelle souscrite avec le Centre de Gestion du Rhône, permettant de bénéficier de la mise à disposition d'un archiviste pour une durée de 7 jours sur l'année 2015, renouvelable une fois pour l'année 2016.

Compte tenu du planning des archivistes, la mission débutera en mars 2016, pour un montant de 295 € par journée de travail ou de 168 € par demi-journée. Cette convention est renouvelable 1 fois, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'archivage avec le Centre de Gestion du Rhône,
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

Assistance juridique avec le Centre de Gestion du Rhône - Participation 2016

La mission assistance juridique du Centre de Gestion met à disposition des collectivités adhérentes sept juristes qui répondent aux questions et rédigent à la demande des modèles d'actes et des études juridiques.

Compte-tenu de la population de la commune, la participation s'élèvera en 2016 à 1 947 €.

Il convient par conséquent de contractualiser par un avenant, la convention n°94.20 établie entre la commune de Taluyers et le Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant à la convention AJ n°94.20 relative à l'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2016,
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

Convention de fourrière avec la SPA pour l'année 2016

La commune de Taluyers, ne disposant pas de fourrière communale, confie à la SPA de LYON et du SUD-EST le soin

d'accueillir et de garder les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

Il convient de renouveler la convention de fourrière afin d'assurer la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées dans le cadre de la convention s'élève à 0,32 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE la convention de fourrière 2016 avec la SPA de LYON et du SUD-EST,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) doit être élaboré afin de rationaliser la carte intercommunale dans les départements.

Un projet de schéma doit, au préalable, être élaboré en collaboration avec les élus locaux et les membres de la Commission Départementale et Métropolitaine de Coopération Intercommunale.

La commune de Taluyers est directement concernée par la partie prospective – hypothèse à l'horizon 2020 de regroupement d'EPCI à fiscalité propre. La Communauté de communes du Pays Mornantais fusionnerait avec les Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, de la Vallée du Garon et des Vallons du Lyonnais, soit un ensemble de 46 communes pour 120 317 habitants.

Considérant que la Communauté de communes du Pays Mornantais, composée de 16 communes et de 28 000 habitants, constitue aujourd'hui un bassin de vie cohérent où le travail commun sur les compétences transmises reste récent et à améliorer,

Considérant qu'un tel périmètre élargi serait une perte de proximité et de réactivité pour les administrés,

Considérant que cette fusion de quatre communautés de communes signifierait la fin des élus de proximité,

Considérant l'absence d'éléments financiers permettant d'appréhender les finalités d'un tel élargissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 15 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Pierre MARCONNET et M. David SEGURA)

- EMET un avis défavorable au projet Numéro Pro-3 – hypothèses à l'horizon 2020 de regroupement d'EPCI à Fiscalité Propre – relatif au regroupement de la Communauté de communes Pays de l'Arbresle, la Communauté de communes Vallons du Lyonnais, la Communauté de communes Vallée du Garon et la Communauté de communes Pays Mornantais.

Modification du tableau des effectifs

Lors de la séance du 2 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de municipalisation de la bibliothèque, du fait d'un désengagement de l'association qui en assure la gestion.

Aussi, l'agent communal en charge de la bibliothèque qui était mis à disposition de l'association par la commune, verra ses missions étendues puisque le bureau de l'association sera dissous. Par conséquent, un nouveau profil de poste a été établi.

A compter du 1^{er} janvier 2016, il devra :

- Assurer la direction de la bibliothèque sous l'autorité du secrétaire général
- Assurer la gestion financière et administrative
- Encadrer et animer l'équipe de bénévoles, organiser les plannings et les réunions
- Élaborer et conduire la politique documentaire et promouvoir les collections dans le cadre du réseau de bibliothèques du Pays mornantais
- Assurer le traitement intellectuel des collections et la cohérence du catalogue dans le cadre du catalogue partagé du réseau des bibliothèques du Pays mornantais
- Assurer les relations avec les associations de la commune et développer les partenariats
- Évaluer et communiquer les résultats d'activités
- Participer au prêt et à l'accueil du public
- Concevoir des accueils pour des publics particuliers : scolaires, RAM, petite enfance, maison de retraite...
- Organiser des animations et des événements culturels en lien avec la politique culturelle locale et intercommunale.

Pour assurer toutes ces missions il est nécessaire de porter le nombre d'heures hebdomadaires du poste de 23 heures à 28 heures.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE la création du poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 28 heures par semaine et la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à raison de 23 heures par semaine, ainsi que le tableau des effectifs qui en résulte.

Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la COPAMO

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 16 décembre 2010 dite loi de réforme des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'EPCI établit dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la

durée du mandat.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

L'objectif de mutualisation est souvent présenté en termes financiers : maîtriser les dépenses publiques.

Mais la mutualisation ne peut se résoudre dans cette dimension. Un schéma de mutualisation doit répondre à un projet de territoire et à l'évolution des services à la population.

La mutualisation doit être conçue comme un processus évolutif, à géométrie variable et reposant sur le volontariat des communes participantes.

Le Comité de Pilotage a validé 3 objectifs :

- Améliorer l'efficacité des services publics
- Changer l'image que l'habitant, le citoyen, les acteurs du territoire peuvent avoir des élus et des fonctionnaires
- Rechercher une meilleure gestion (économies, meilleur usage des moyens existants).

Sur le territoire de la COPAMO, des pratiques de mutualisation existent déjà :

- Voirie et VRD (illuminations, partage de matériel)
- Ressources humaines (formations communes, agents à temps partiels sur plusieurs communes)
- SIG intercommunal
- Réseau d'échanges des secrétaires généraux
- Cas particulier de la SPL (société publique constituée pour la gestion des 7 centres de loisirs et centre de ressources pour les activités périscolaires)
- Cas particulier de la création du réseau des bibliothèques.

Les actions de mutualisation retenues par le Comité de Pilotage :

- Activité commune de commande publique
- Activité commune de partage, acquisition et gestion de matériel en commun
- Activité commune en matière d'accueil et d'information de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation

Mise en place d'études surveillées

Le service scolaire va proposer, pendant les temps périscolaires, des études surveillées avec une enseignante, fonctionnaire de l'Education nationale, qui serait rémunérée par la commune.

Dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires, les communes ont la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement.

La réglementation est fixée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.



Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

- Heures d'études surveillées : Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : taux horaire de 21,86 €.

Odile BRACHET indique que cela complète le travail des animatrices du périscolaire. Ces études surveillées seront mises en place lorsque le nombre minimal d'enfants sera atteint (10 enfants minimum).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, - DECIDE de faire assurer les missions d'études surveillées, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966.

Répartition 2015 du produit 2014 des amendes de police

Lors de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2015, une demande de subvention a été sollicitée afin de financer les projets suivants :

- Marquages et aménagements de sécurité sur des secteurs du centre-village identifiés comme « accidentogènes » : rue de la Guette, rue de la Pensionnat, rue des Pépinières, rue de la Chabaudière et de la Forge, pour un montant total de 6 501,67 € HT,
- Acquisition d'un radar pédagogique mobile pour un montant estimatif de 2 500 € HT.

La Préfecture du Rhône a notifié une subvention d'un montant de 2 088 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, - S'ENGAGE à réaliser les travaux décrits ci-dessus et accepte la subvention d'un montant de 2 088 € correspondant à la répartition 2015 du produit 2014 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Rapport d'activités 2014 du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER)

M. Guy DANIEL indique que le SYDER regroupe différentes compétences des 229 communes du nouveau Rhône. Ces compétences sont le renforcement du réseau électrique, du réseau gaz, l'éclairage public, les énergies renouvelables « chaleur et photovoltaïque » et le conseil en énergie partagée. Taluyers n'adhère pas pour les énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne l'éclairage public à Taluyers, ce sont 436 points lumineux commandés par 24 armoires dont 19 vont être actualisées au début de l'année 2016. Pour alimenter cet éclairage public, il faut entretenir 12 291 mètres de câble électrique.

En 2014, le « relampage » a été total sur notre commune : il s'agit de changer l'ensemble des ampoules, de les mettre aux normes et d'en profiter pour nettoyer, réparer, voire changer les luminaires défectueux. La municipalité reste le premier acteur de terrain, d'une part parce que l'éclairage public est d'abord un outil technique à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police et d'autre part par la proximité des élus municipaux face aux dysfonctionnements techniques et aux demandes des administrés.

80 526 € ont été dépensés en 2014 par le SYDER, en 2015, il sera question de l'enfouissement des réseaux et de l'éclairage de la rue de la Grange puis en 2016 de la mise aux normes des armoires de commande et de l'éclairage du hameau des Tuileries.

Tour de table

Yves CUBLIER

dit préférer que les deniers publics servent à la création d'espaces sportifs et socioculturels plutôt que de parkings, d'autant plus qu'il y a des espaces de stationnement publics qui ne sont pas pleins. Lorsque cela sera le cas, des décisions opportunes pourront en effet être prises.

Marc MIOTTO

précise que dans le futur PLU, 3 Emplacements Réservés sont prévus à ce sujet.

Loïc TAMISIER

Remerciements adressés aux élus pour la distribution des colis aux anciens de la commune.

Marc MIOTTO

L'enquête publique relative au transfert d'office de la rue de la Tour est close et a fait l'objet de quelques observations de riverains mais pas d'opposition.

L'enquête publique relative à la révision du PLU est toujours en cours jusqu'au vendredi 8 janvier 2016.

Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX

Vendredi soir sera organisée la descente du père Noël depuis le balcon de la mairie.

Guy DANIEL

2 cabines téléphoniques ont été enlevées.

■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 18 janvier 2016

Souscription du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local périscolaire

L'ouverture d'une prochaine classe élémentaire et la nécessité d'avoir un seul lieu pour accueillir les élèves du service périscolaire imposent la création d'un local adapté qui permette un travail de qualité dans les normes de sécurité et de confort requises.

Après réflexion, il a été décidé que le terrain d'assiette du local serait situé à l'arrière du restaurant scolaire avec un accès directement depuis la rue de Berthoud, le long de la cour de l'école maternelle.

Le projet a fait l'objet d'un programme qui a été soumis à une consultation par un avis d'appel public à la concurrence paru le 27 novembre 2015 au BOAMP. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 18 décembre 2015.

7 plis ont été reçus et analysés conformément aux critères de jugement des offres contenus dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique et qualité de la réponse au programme (60 %)
- Taux de rémunération (40 %)

L'offre de M. Dominique PUTZ sis 5, rue de la Mignonne 69009 LYON a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des délais présentés, de la réponse architecturale et technique au programme ainsi que du taux de rémunération (8%, soit un montant de 28 000 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la souscription du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local périscolaire avec M. Dominique PUTZ sis 5, rue de la Mignonne 69009 LYON ,
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce y afférente.

Construction d'un local pour le service périscolaire - demande de subvention dans le cadre de la DETR 2016

La circulaire n°E-2015-57 du 22 décembre 2015 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2016- fixe la liste des collectivités et des opérations éligibles.

Les projets d'investissement des collectivités doivent concerner le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien de service public en milieu rural.

La commune de Taluyers va présenter une demande de subvention dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour le service périscolaire, prévu pour l'année 2016.

Le service périscolaire est municipalisé depuis le 1^{er} septembre 2014. Celui-ci ne dispose pas de locaux qui lui soient propres et il utilise plusieurs salles, dispersées au sein du groupe scolaire. De surcroît, la prochaine ouverture

de classe élémentaire, en septembre 2016, va nécessiter la réquisition d'une des salles en question.

Par conséquent, dès décembre 2015, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de piloter la construction d'un bâtiment susceptible de rassembler l'ensemble du service périscolaire et d'accueillir le bureau du coordonnateur scolaire et périscolaire de la commune.

Le planning prévisionnel serait le suivant : 6 mois d'études de maîtrise d'œuvre puis de consultation des entreprises de janvier à juin 2016, puis des travaux d'une durée approximative d'environ 10 mois, soit une réception pendant l'été 2017 et une ouverture possible pour la rentrée de septembre 2017.

DEPENSES (euros HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	28 000 €	DETR 2016 (60 %)	223 800 €
Travaux de construction d'un local pour le service périscolaire	345 000 €	Fonds propres	149 200 €
TOTAL	373 000 €	TOTAL	373 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération de construction d'un local pour le service périscolaire,
- APPROUVE les modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention.

Transfert d'office de voirie privée dans le domaine public - Rue de la Tour

Par délibération n°20151102-08 en date du 2 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de transfert d'office sans indemnité de la rue de la Tour dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique correspondante.

La procédure a été menée dans le cadre de l'article L318-3 du code de l'urbanisme qui permet aux communes, après enquête publique, de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public la propriété des voies privées situées dans des ensembles d'habitations et ouvertes à la circulation du public.

Les parcelles faisant l'objet du transfert sont cadastrées section A n°1721, 1728, 1799, 1729 et 1624.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté du Maire



en date du 6 novembre 2015 et a désigné M. Jean-Louis DELFAU comme commissaire enquêteur. Celle-ci s'est déroulée du lundi 23 novembre 2015 au mardi 8 décembre 2015 inclus, soit une durée totale de 16 jours. Elle a donné lieu à publicité conformément aux textes, par voie de presse, affichage, site internet, ainsi qu'à une notification personnelle, en lettre recommandée avec accusé de réception, au propriétaire de la voirie et aux co-lotis. Un dossier explicatif ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public. Au cours de l'enquête, 4 personnes se sont exprimées, notamment sur la propriété de la voirie, l'accès des propriétés privées, les projets de construction et les aménagements en accompagnement du transfert. Aucun n'a porté sur le fondement même du projet. Le 8 janvier 2016, le commissaire enquêteur a remis son rapport qui émet un avis favorable et sans réserve au transfert de propriété de la rue de la Tour et de son impasse et à leur intégration dans le domaine public de la commune de Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRONONCE le transfert d'office dans le domaine public communal conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme des parcelles cadastrées section A n°1721, 1728, 1799, 1729 et 1624, formant le terrain d'assiette de la rue de la Tour et son annexe
- APPROUVE le plan visant les parcelles objet du transfert et valant alignement

Approbation de la convention financière à intervenir entre les communes et la COPAMO au titre de la mission d'application du droit des sols (ADS) confiée au SOL

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Préfet du Rhône, par courrier du 23 avril 2014, a informé les collectivités locales de l'arrêt des missions d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) par les services de l'Etat au 1^{er} septembre 2014. Les élus de la COPAMO ont souhaité confier ces missions d'instruction au Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), qui a donc créé un service spécifique en charge de cette mission.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre le SOL et chaque commune bénéficiant du service ADS du SOL afin de décrire tout le processus d'instruction du droit

des sols, du dépôt en mairie jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme et de préciser notamment la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL.

Une convention a été conclue entre la COPAMO et le SOL, définissant les conditions de remboursement par la COPAMO au SOL, à compter du 1^{er} avril 2015 : le montant annuel dû au titre de ce service par chaque communauté de communes est de 60 000 €.

Il convient par conséquent de fixer les modalités de remboursement de l'avance consentie par la COPAMO pour financer la mission confiée au SOL en matière d'application du droit des sols au prorata du nombre d'actes traités au nom de chaque commune au cours de l'année civile N+1, la COPAMO en assurant l'avance en année N. A noter que la facturation de l'année 2015 ne concernera que 9 mois, le service ADS ayant été pris en charge par le SOL à compter du 1^{er} avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à conclure entre la COPAMO et ses seize communes membres pour le remboursement des missions d'application du droit des sols (ADS) effectuées par le SOL, au titre des années 2015 et 2016,
- AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce y afférente.

Tour de table

Marc MIOTTO

Au niveau de la voirie, le Schéma directeur de la COPAMO prévoit sur l'année 2016 la reprise de la route de Berthoud qui va depuis les silos enterrés jusqu'au chemin de la Selle.

Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX

Remerciements adressés à toutes les personnes qui aident lors des manifestations, les trois dernières ayant été bien appréciées, ainsi qu'aux relecteurs des Taluyers Infos.

Guy DANIEL :

Le SYDER a réalisé l'éclairage du chemin des Tuileries. La rue de la Grange a vu ses câbles aériens enfouis, les poteaux restants seront enlevés prochainement.

L'audit énergétique de la Salle d'Animation a débuté la semaine dernière

Yves CUBLIER

Lors de son Assemblée Générale, Tal'la forme a présenté un bilan financier déficitaire. Il convient de rationaliser les coûts et de les tenir informés du projet de rénovation de la salle d'animation afin d'anticiper au mieux les prochaines échéances.

Nathalie FORISSIER

Au niveau du judo à la Maison des Associations, il conviendrait de trouver un système pour sécuriser et bloquer les tapis pour éviter qu'ils ne bougent. Une rencontre avec les responsables de l'association permettra de trouver les solutions adaptées.

Loïc TAMISIER

Remerciements adressés aux organisateurs du repas des anciens et au service périscolaire pour la confection des menus et des compositions florales.

Charles JULLIAN

Dans le cadre de la Commission environnement, Véronique GOUTTENOIRE a travaillé sur les bases d'un Agenda 21 local qui sera présenté à la prochaine Commission Générale du 7 mars.

**Approbation
NOUVEAU PLU**

■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 Février 2016 :

Aménagement de modes doux route de Berthoud - demande de subvention auprès de la COPAMO

La réfection de la route de Berthoud a été approuvée dans la programmation 2016 du Schéma Directeur de la Voirie de la COPAMO. La section concernée se trouve entre le n°165 de la route de Berthoud et le chemin de la Selle.

La commune de Taluyers souhaite profiter de l'opération pour aménager un cheminement piéton sur la route de Berthoud pour permettre des liaisons modes doux entre le chemin de la Selle et le centre village tout en desservant plusieurs équipements publics : groupe scolaire, Maison des associations, Halle active, courts de tennis, jeux de boules avec, à plus long terme, une liaison avec le stade de foot et le centre aquatique intercommunal. D'autre part, le projet prendrait en compte la reprise du parking devant l'école.

Ces travaux complémentaires à la charge de la commune de Taluyers s'élèvent à un montant prévisionnel total de 24 327,30 € HT, dont 13 817,80 € HT pour le cheminement piéton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération de création d'un cheminement piéton entre le chemin de la Selle et le groupe scolaire,
- APPROUVE la demande de subvention auprès de la COPAMO au titre du fonds de concours relatif à l'enveloppe voirie modes doux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Taluyers - Procédure de révision générale n°1 - Approbation

A – L'HISTORIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le premier PLU de Taluyers avait été approuvé en août 2007, transformant le POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) du fait du SCOT et de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Depuis cette date, le cadre

législatif a connu plusieurs bouleversements avec, notamment, les lois Droit au Logement Opposable, le « Grenelle 1 » de l'environnement (bâtiments, urbanisme, transports, plan climat-énergie, biodiversité, eau, agriculture, recherches et santé), la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », la loi de modernisation de l'agriculture et de la Pêche, puis la loi ALUR.

Parallèlement, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest lyonnais était approuvé le 2 février 2011 et il fallait que le PLU soit en cohérence avec ce document.

D'autre part, le constat a été établi d'un vieillissement de la population, dû aux formes d'habitats majoritairement pavillonnaires. L'objectif de la révision portait donc sur une diversification de l'offre de logements. L'autre enjeu était de stopper les divisions parcellaires, mal maîtrisées. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de faire évoluer ce tissu central au fil du temps.

M. Marc MIOTTO expose les outils qui devraient, dans le cadre de ce nouveau PLU, compléter l'arsenal réglementaire :

Les emplacements réservés

La commune souhaite ainsi mener une politique d'espaces publics ambitieuse avec les objectifs suivants :

- Faire du Parc PIE X le cœur d'un réseau de cheminements doux sécurisés reliant les principaux pôles d'activités entre eux.

- Renforcement de l'offre de stationnement public
- Secteur Prieuré
- Secteur rue de la Chabaudière / rue de la Mairie
- Secteur rue de la Charrière / rue de la Tour
- Secteur Christinière
- Secteur Stade de Football



- Equipement espace public
Secteur Prieuré
Secteur Ecole / Gaillardière
Secteur Route de Grand Bois / Maison des Associations

Gestion des eaux pluviales

L'activité ministérielle du 21 juillet 2015 nous impose de retirer au maximum les eaux pluviales des réseaux d'assainissement séparatifs ou unitaires. De ce fait, le SYSEG a modifié depuis le 1^{er} janvier 2016 la partie du règlement traitant des eaux pluviales. Il sera imposé dorénavant en priorité, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Le raccordement sur le réseau séparatif ou unitaire avec débit limité sera accepté dans le cas où tout autre traitement à la parcelle n'est techniquement pas réalisable.

Les orientations d'aménagement programmées.

Des OAP pour cadrer le développement urbain.
Trois secteurs potentiels font l'objet d'une OAP :

SECTEUR SAINTE MAXIME – 1.1 ha – rue du Prieuré – Cimetière

Représente une double opportunité d'accueillir le développement futur de la commune sans générer d'étalement nouveau de l'enveloppe urbaine et de renforcer le centre-bourg, son animation, sa vie urbaine et sa densité

SECTEUR GAILLARDIERE – 5 500m² - au Nord des écoles
Se garder la possibilité à terme de faire évoluer le pôle équipements scolaires et périscolaires

SECTEUR SAINT MARC – 1.2 ha
Ne constitue pas en dépit de sa localisation au sein de l'enveloppe urbaine une priorité de la commune pour le renforcement de la centralité et la diversification de son offre d'habitat.

Il fait par ailleurs l'objet d'un classement en zone AUC (Zone à urbaniser destinée à terme d'assurer le développement de la commune)

Des OAP pour maîtriser le renouvellement urbain

Ces OAP traduisent la volonté de la Commune d'intégrer le potentiel de la densification et du renouvellement d'un certain nombre de terrains déjà construits à son projet de renforcement de la centralité et de la maîtrise des formes urbaines.

SECTEUR CHAUCHAY – 1.2 ha (A côté de la Mairie)
Présente un réel potentiel de densification SCOT qu'il convient de maîtriser afin de renforcer la centralité et de mieux marquer l'entrée du village depuis la route de Saint Laurent d'Agny.

SECTEUR SAINTE AGATHE / RUE DE LA MAIRIE – 1 ha
Présente les mêmes enjeux dans la morphologie urbaine du village.

SECTEUR BENICHONNIERE / GAILLARDIERE – 2 000 m²
Compte tenu du caractère très central de ce terrain la commune souhaite encourager la mutation de ce bâti qui se dégrade progressivement, sous réserve toutefois du respect d'un certain nombre de contraintes.

Différents outils permettent de mieux maîtriser la densification – ainsi que les divisions parcellaires.

Les accès.

Le nombre d'accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité.

Les retraits par rapport aux voies publiques et limites séparatives

Distance de retrait suivant le zonage qui va de 3m à 5m.

Les aires de stationnement

Suivant le zonage, les dispositions vont de 1 place par logement à 2 places par logement ainsi que 1 place supplémentaire :

pour 80 m² de locaux artisanaux,

pour 40 m² de locaux bureaux.

Pour les projets densifiés, exigence de pôle de stationnement visiteurs.

Les hauteurs des constructions

Maxi	12 m	UA
	11 m	en zone d'activité
	10.50 m	UB
	8 m	UC UHp

Annexe : 4 m

Les emprises au sol. Pas règlementées en centre village UA et UB ainsi que les zones d'habitat patrimoniaux UHp.

En zone UC passe de 30% à 20% (15% UCd1 – 10% UC d2)

Les espaces libres et de plantations

Zones pavillonnaires UC : 50 % de la surface du terrain

Zone centre village, US et UHp : 30%

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme avec les objectifs suivants :

- Mise en conformité avec les lois et le cadre réglementaire précédemment cité,
- Développement harmonieux et encadré du territoire talusien,
- Respect et mise en valeur du patrimoine communal,
- Amélioration de la prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au développement durable.

Lors de sa séance du 24 février 2014, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable dont les grands principes en matière d'urbanisation sont :

- Contenir le développement de la commune à l'enveloppe urbaine existante
- Réaffirmer l'intensité et l'identité urbaine du centre bourg
- Poursuivre la diversification de l'habitat pour anticiper de nouveaux besoins
- Mettre en place des secteurs stratégiques (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Pour le volet « patrimoine » du PADD, les grands principes visent à :

- Protéger le patrimoine naturel (zones d'intérêt environnemental)
- Protéger le patrimoine paysager (séquences paysagères remarquables, patrimoine végétal)
- Protéger le patrimoine bâti agricole et urbain.

Enfin, s'agissant du volet « Economie » du PADD : les grands principes ambitionnent de soutenir une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois.

Le projet de révision du PLU a été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 juillet 2015.

Ce projet a ensuite été soumis pour avis aux différentes personnes publiques compétentes telles que définies par les textes en vigueur. Ces personnes publiques disposaient de trois mois pour donner leur avis dans les limites de leur compétence propre.

Par arrêté en date du 2 novembre 2015, Monsieur Jean-Louis DELFAU a été désigné commissaire enquêteur.

Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 26 novembre 2015 au 8 janvier 2016. Elle a donné lieu à publicité conformément aux textes, par voie de presse, affichage et site internet. Durant l'enquête publique, 18 personnes se sont exprimées :

- 13 personnes se sont présentées lors des permanences
 - 8 courriers ont été reçus ou remis lors des permanences
 - 5 observations manuscrites ont été consignées sur le registre mis à disposition
- Aucune observation n'est parvenue par courriel

B – LA PROPOSITION

Le projet arrêté de révision de PLU a ainsi été modifié pour tenir compte, en tant que de besoin, des avis des

personnes publiques compétentes, des observations émises lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur :

Avis des personnes publiques associées

Les services de l'Etat ont émis un avis favorable assorti de plusieurs observations :

Prise en compte des risques géologiques à finaliser dans le règlement du PLU (Sera finalisé dans le règlement du PLU).

Des sous-secteurs en zone agricole et naturelle à rendre plus contraignants non pris en compte car les possibilités d'évolution de l'existant sont maintenues dans ces secteurs (impact très limité sur le fonctionnement écologique car concerne des parcelles déjà construites, nombre restreint d'habitations concernées, PLU jugé exemplaire par le CEN Rhône-Alpes et qui a bien pris en compte : les zones humides, l'arrêté de protection du biotope, les ZNIEFF, les corridors écologiques, et plus largement les zones de « perméabilité écologique »).

Des compléments à apporter sur les zones humides. Non, la protection des zones humides a été mise en place avec l'appui du CEN Rhône-Alpes, qui a salué l'effort de la commune et expliqué que le zonage « zh » traduisait les zones les plus intéressantes sur le plan écologique.

Des remarques de « forme » qui ont été prises en compte à l'exception de :

Décrire la qualité des eaux et la qualité piscicole des cours d'eau (point de détail sans incidences sur le PLU).

Les ouvrages techniques ne sont autorisés qu'en zone A à l'exception des secteurs Azh, Aco, Ap et Ah (Sous réserve d'être situés en zone A à l'exception du secteur Azh, et de tenir compte des dispositions relatives au PPRI du Garon : Les affouillements et exhaussements de sol dans la mesure où ils sont nécessaires à des constructions ou à des aménagements compatibles avec le caractère de la zone. Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif, sous réserve qu'ils soient compatibles avec la vocation de la zone).

Zones A et N, limiter les extensions à 40 m² de surface de plancher et non d'emprise au sol (L'extension des constructions existantes pour un usage d'habitation sous réserve de ne pas dépasser 40 m² d'emprise au sol; dans la limite d'une seule extension par tènement et à condition que la surface de plancher totale après travaux n'excède pas 200 m²).

Zone N, à noter que les constructions nécessaires aux activités agricoles sont interdites (Pas de modifications suite à la remarque).

Principes d'aménagement – OAP : Rue de la Tour, 10,50 m de hauteur limitée pour du R+2 (Mesure prise sciemment pour favoriser les logements traversants).



La CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a émis un avis favorable assorti de deux observations :

- Incohérence de donner des possibilités de constructibilité (extensions) dans les secteurs Aco, Ap et Nco [Non, les possibilités d'évolution de l'existant sont maintenues : Impact très limité sur le fonctionnement écologique (car concerne des parcelles déjà construites), Nombre restreint d'habitations concernées (une trentaine). Un PLU jugé exemplaire par le CEN Rhône-Alpes et qui a bien pris en compte : les zones humides, l'arrêté de protection du biotope, les ZNIEFF, les corridors écologiques, et plus largement les zones de « perméabilité écologique ».

- Complexité des sous-zonages A et N. Nécessité afin de répondre à l'ensemble des exigences réglementaires (protection de l'environnement –corridors, zones humides..., du patrimoine) et prendre en compte des cas particuliers (activité économique hors agriculture en zone agricole...).

Le SCOT a émis un avis favorable assorti d'observations d'ordre technique :

- Les zones constructibles avec espaces verts à préserver n'ont pas de règlement particulier. Au niveau de l'instruction, il est difficile d'exiger le maintien de l'ambiance végétale du terrain dans la mesure où il n'y a pas de CES, ni de pourcentage d'espaces verts supplémentaires exigés par rapport à la zone. Le zonage détermine la constructibilité au préalable : il n'y a pas lieu de rajouter une règle sur une parcelle repérée en tant qu'espace vert à préserver, par définition inconstructible dans le cadre du zonage.

- Zones A et N : A2 et N2, préciser que les extensions possibles pour les constructions à usage d'habitation ne s'appliquent pas aux annexes (oui, prise en compte).

- Zone AUc : Préciser si l'urbanisation peut être réalisée sous la forme d'une seule opération d'aménagement d'ensemble ou de plusieurs qui respecteraient l'OAP (oui, une seule opération d'ensemble qui permet la réalisation d'une opération plus qualitative et une meilleure garantie de voir respecter les principes de l'OAP).

- UHp : L'aménagement et l'extension sont-ils autorisés uniquement en vue d'un usage de bureaux ou d'activités artisanales et non pour l'habitation (Non, l'aménagement, l'extension et les constructions neuves à usage de logements, non citées à l'article 1, sont autorisés. Non citées à l'article 2, ils ne sont soumis à aucune condition spécifique, si ce n'est les règles d'implantation

(art 6 et 7), de hauteur (art10), d'aspect extérieur des constructions (art 11), de stationnement (art 12)).

La Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable assorti de deux réserves et plusieurs remarques :

- Zone humide : vérification-travail élaboré avec le CEN (oui, prise en compte dans le document graphique.).

- Zone A sur le secteur des Pinasses : agrandir le secteur (oui, prise en compte).

- Regret de l'emplacement R1 qui poursuit l'extension de la zone urbaine sur l'espace agricole remembré : agrandir le secteur (non, mais des exigences paysagères fortes à fixer pour l'aménagement de ce terrain en entrée de village et en appui du pôle d'équipement de la Gaillardière).

- Réduire la surface de l'emplacement réservé n°5 destiné à un bassin de rétention (non, réserve déterminée avec le SYSEG : objectif de laisser des marges d'évolution au projet d'aménagement du bassin).

La Chambre de Commerce et d'Industrie a émis un avis favorable assorti de deux remarques qui ont été prises en compte :

- Surfaces commerciales : Harmoniser les surfaces dédiées à la surface de vente des commerces en zones UA et UB.

- Stationnement des surfaces commerciales : conditionner en zone UB le nombre de places à de la surface de vente.

La Chambre des Métiers a émis un avis favorable assorti de remarques ou complément

- Complément de données relatives aux entreprises (oui, prise en compte dans le rapport de présentation).

- Légende, rendre plus lisible les linéaires de protection des rez-de-chaussée d'activité (oui, prise en compte dans le document graphique).

- OAP, ouvrir les activités artisanales dans l'OAP Sainte Maxime (Pas d'actualité, (zone reportée Nn) mais pourrait être envisagé lors de l'ouverture de la zone, en cohérence avec la zone UB à côté).

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a émis un avis très favorable avec deux remarques prises en compte :

- Affouillement et exhaussement de sols à interdire dans les secteurs indicés « co »

- Les mares et autres haies à préserver au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

Le Département du Rhône a émis un avis favorable assorti de réserves :

- Insertion des PENAP en annexe (Oui).

- Insérer le texte proposé concernant les accès sur les RD hors agglomération (Non, vision contradictoire avec les services de l'Etat : un protocole d'accord devrait émerger entre le Département et l'Etat).

- Laisser une marge de 15 m de part et d'autre des RD pour les EBC (c'est déjà le cas).

- Prendre en compte la charte de l'habitat (Non, hors du cadre du PLU).

La COPAMO a émis un avis favorable assorti de remarques :

- Le no man's land créé entre la RD342 et l'A45 pourrait être réservé pour le développement des transports en commun (Objectif inscrit dans le PADD)

GRT Gaz a émis les remarques suivantes :

Article 1, préciser la présence de la canalisation de gaz (Oui, dans le chapeau des zones concernées).

Plan des servitudes (Les bandes d'effet sont représentées sur le document graphique, à modifier. Le tracé de la servitude relève des services de l'Etat qui rappelle que les bandes d'effet ne font pour l'heure pas l'objet d'une SUP.)

Le SYSEG a émis les remarques suivantes qui ont été prises en compte:

- Modification de termes : suppression du mot « égout ».

- Zonage : Secteurs UCd1 et UCd2 à mettre en A.

Le SMAGGA a émis la remarque suivante qui a été prise en compte :

- Modifier les dispositions relatives aux eaux pluviales à l'art 4 du règlement de chaque zone par les dispositions suivantes : « L'aménageur doit préférer l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle et ne prévoir aucun rejet sur le domaine public lorsque cela est possible. Si l'infiltration n'est pas possible, alors il conviendra de préférer un rejet qui devra être régulé, vers le milieu naturel plutôt que vers le réseau. L'aménageur devra se conformer aux dispositions particulières prévues en annexe 7-1-2 dans le règlement et la cartographie du zonage eaux pluviales, qui est issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales réalisé à l'échelle du bassin versant du Garon».

Remarques émises lors de l'enquête publique

- Suppression de l'emplacement réservé R11 situé Place de la Bascule « parking public et voie de desserte/cheminement piéton ».

- Suppression de l'emplacement réservé V2, le Bourg-la Bénichonnière « création de voirie entre la rue de la Mairie et la rue de la Bénichonnière ».

- Suppression de l'emplacement réservé V9, Rue de la Mairie/rue Saint Agathe « création de voirie et d'un espace public paysager ».

- Elargissement de l'emplacement réservé V8 au Chauchay « création de voirie ».

- Agrandissement de la zone Uhp à Sainte Maxime.

- Agrandissement de la zone UCd1 aux Blanchardes.

Avis du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du PLU de Taluyers sous la réserve et les deux recommandations suivantes :

- Que soient mentionnées de manière plus prégnante, comme le demande GRTgaz, la présence de la canalisation de transport de gaz naturel à haute pression et des zones de sécurité et servitudes qui y sont attachées, ainsi que leurs conséquences en terme d'urbanisme.

- Que soient rectifiées les omissions et rajoutés les documents manquants dont zones AOP, IGP, élevage, carte des PENAP, schéma de distribution d'eau potable, orientations concernant les communications numériques, guide sur le retrait et gonflement des argiles.

- Que soit améliorée la lisibilité des documents, tant graphiques qu'écrits en apportant des éclaircissements sur divers points dont légendes, définitions, destination et implantation des bâtiments, notion de hauteur, cohérence nombre de niveaux et hauteur autorisés, clôtures en limites.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Taluyers aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.



Déclaration préalable pour les clôtures

L'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-873 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 ont mis en place la réforme des autorisations d'urbanisme.

Cette réforme prévoit notamment dans l'article R 421-2 du Code de l'urbanisme que « sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, [...] les clôtures, en dehors des cas prévus par l'article R 421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ». L'article R 421-12 permet néanmoins à la collectivité de décider de soumettre les clôtures à déclaration.

Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-873 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R 421-2 et R421-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE que l'édification de clôtures sur la commune de Taluyers sera soumise à autorisation préalable, sauf pour ce qui concerne les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, selon les termes des articles R421-2 et R421-12 du Code de l'urbanisme.

Déclaration préalable pour ravalement de façade

Par décret du 27 février 2014, des mesures de simplification et de modernisation du régime des autorisations du droit des sols ont été adoptées.

Ainsi, les travaux de ravalement de façades, auparavant soumis à déclaration préalable, sont désormais dispensés de toute formalité, sauf dans les secteurs protégés ou dans une commune où le conseil municipal a décidé, par délibération, de maintenir cette obligation de déclaration préalable pour ces travaux de ravalement.

Dans un souci de cohérence pour l'ensemble des habitants il est proposé de maintenir l'obligation de déclaration préalable sur tout le territoire de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir l'obligation de déposer une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et ce, sur tout le territoire de la commune.

Instauration du Permis de Démolir sur l'ensemble du territoire de la commune

Monsieur le Maire explique que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire, exceptés ceux inscrits à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

Il indique que les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction est située dans tout ou partie de la commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir, ou bien lorsque la construction relève d'une protection particulière, c'est-à-dire lorsque la construction est :

- implantée dans un périmètre sur lequel la commune a instauré l'obligation du permis de démolir par délibération du conseil municipal,

- inscrite au titre des monuments historiques ou adossée à un immeuble classé au titre des monuments historiques,

- située dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

- située dans un périmètre de secteur sauvegardé ou de restauration immobilière,

- située dans un site inscrit ou classé

- identifiée comme devant être protégée par le Plan Local d'Urbanisme comme un élément du patrimoine remarquable au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTITUE le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal hors des zones protégées citées ci-dessus.

Décisions prises sur délégation

Marché relatif au terrassement pour trois containers enterrés sur le parking du Prieuré attribué à l'entreprise CARLE TP, sise 521 route des Fontaines 69440 TALUYERS pour un montant de 7 375,00 € HT.

- Défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon et contester la décision de l'assemblée des copropriétaires « Le clos du Centre ». Confier au cabinet d'avocats Racine sis 119 avenue de Saxe 69003 LYON la charge de représenter la commune dans cette instance.

- Marché relatif à la maintenance informatique de la mairie et des écoles pour l'année 2016 attribué à FLEXINFO, 33 rue de Belissen 69340 FRANCHEVILLE pour un montant de 1 915,80 € HT pour la mairie et 824,00 € HT pour le groupe scolaire.

- La Décision N°2015/D19 du 3 novembre 2015 est abrogée. Monsieur le Maire décide d'accepter, suite à la dissolution de l'association Loisirs Temps Jeunes, le don d'un montant de 3 963,13 € au bénéfice de la commune.

Tour de table

Monsieur le Maire

La commune a été interpellée par un concitoyen sur la dangerosité potentielle des nouveaux compteurs LINKY et une association locale a fait de même.

Il est rappelé qu'en application de la décision des pouvoirs publics, ERDF remplace depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité par le nouveau compteur LINKY, sur tout le territoire.

Du point de vue des pouvoirs publics, ce projet est considéré comme un moyen de la transition énergétique. ERDF indique que cette technologie de courants porteurs en ligne est largement éprouvée depuis plusieurs dizaines d'années et que les niveaux d'émission sont très faibles. Il a été évoqué aussi par les détracteurs de cette technologie un risque potentiel d'incendie.

Au niveau de la commune de Taluyers, nous n'avons pas la compétence pour pouvoir juger de ces aspects techniques.

Il apparaît par ailleurs que la capacité de la Mairie à s'opposer au déploiement de ces compteurs LINKY soit fortement limitée. Il nous semble que c'est à l'Etat de déterminer ces référentiels de sécurité.

Néanmoins, un courrier a été adressé au Député de notre circonscription afin de l'interpeler sur les craintes exposées précédemment, à savoir sur la sécurité technique, la santé publique et les libertés individuelles.

Odile BRACHET

L'association FCPE organise une conférence-débat «comment parler pour que nos enfants nous écoutent, comment écouter pour qu'ils nous parlent». Il a été constaté que cette conférence avait finalement lieu à Saint Laurent d'Agnay alors que la mairie de Taluyers avait acté le principe d'une aide financière.

Charles JULLIAN

Afin de remplacer Christian FRADIN qui part en retraite, des entretiens d'embauche ont eu lieu afin de recruter son remplaçant.

M. Samuel ALBOUY, originaire d'Orléans et âgé de 21 ans, a vu sa candidature retenue. Il commencera le 11 avril afin d'avoir un temps de tuilage avec Christian FRADIN et lui permettre de s'intégrer dans l'équipe des agents techniques.

Loïc TAMISIER

Une soixantaine de personnes s'est manifestée en mairie pour le projet de mutuelle communale.

Guy DANIEL

La semaine dernière, l'inhumation d'une personne seule et sans ressources a eu lieu dans la sépulture publique du cimetière. Les frais ont été pris en charge par le CCAS de la commune.

Les cabines téléphoniques de la commune ont été déposées.

La qualité du dossier d'accessibilité des ERP de la commune a été saluée lors de l'instruction du dossier en Préfecture.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX

Depuis le 1^{er} janvier et la municipalisation de la bibliothèque, un comité de suivi se réunit tous les mois.

Marc MIOTTO

En matière de voirie, les aménagements à réaliser dans le cadre du budget 2016 sont les suivants : aménagement du trottoir et de places de stationnement rue de la Tour, réhabilitation et accessibilité de la Place de la Bascule pour les commerces au niveau du trottoir et aménagement de la rue de la Mairie.

Pour l'urbanisme, lancement d'une procédure de péril imminent suite au rapport d'expertise d'un professionnel missionné par le Tribunal Administratif au vu du constat de danger que représente un tènement sur la voie publique (rue des Blanchardes). Des travaux d'urgence ont été notifiés au propriétaire qui dispose d'un délai de 15 jours pour les réaliser.



■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 21 Mars 2016

Budget principal - Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2015 du budget principal M 14 en introduisant des éléments de conjoncture :

La trajectoire des finances publiques doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % de PIB en 2017. L'inflation, faible, devrait atteindre 0,6 % et les prévisions de croissance du PIB sont fixées, pour 2016, entre 1,3 et 1,7 %.

Cette année encore, l'Etat réduit l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités locales de 3,67 Milliards d'Euros par rapport à 2015 ; pour Taluyers cela se concrétisera, sur le budget 2016, par une baisse de recettes en fonctionnement de 28 000 €.

Ce compte administratif 2015 laisse apparaître une constance de l'excédent de fonctionnement (441 494,13€) depuis 2012. C'est un élément important dans la perspective de l'autofinancement des investissements communaux. Le chapitre des charges à caractère général (011) est en augmentation au regard de la stabilité des années précédentes. Compte tenu des faibles investissements prévus en 2015, il avait été décidé de privilégier les travaux d'entretien du patrimoine qui pèsent sur le fonctionnement (Travaux de la pelouse du stade, rénovation mur du Prieuré, sécurisation du clocher de l'église).

Les charges de personnel (012) sont en augmentation du fait notamment de la municipalisation du service périscolaire sur un exercice complet, l'ouverture de l'agence postale le mercredi matin et de l'augmentation des taux de cotisation retraite

Monsieur le Maire se retire comme il se doit pour laisser le Conseil Municipal délibérer et laisse la présidence à M. Marc MIOTTO pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget communal M 14.

Le compte administratif 2015 du budget principal se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 423 823,17 €	1 865 317,30 €
	Section d'investissement	374 215,63 €	852 605,36 €
Reports de l'exercice 2014	Rapport en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement	218 561,71 €	
	TOTAL	2 016 600,51 €	2 717 922,66 €
Restes à réaliser à reporter en 2015	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	40 062,49 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	40 062,49 €	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 423 823,17 €	1 865 317,30 €
	Section d'investissement	632 839,83 €	852 605,36 €
	TOTAL CUMULE	2 056 663,00 €	2 717 922,66 €

Budget principal Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal,

- après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 ;
- constatant que les documents ci-dessus présentent :

un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 441 494,13 € ;
un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement excédentaire de 259 828,02 €

- constatant par ailleurs que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 40 062,49 €.

A l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 441 494,13 €.

- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit : R 001 Report en section d'investissement : 259 828,02 €.

Budget principal Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 impôts directs locaux

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	14,55 %
Taxe foncière (bâti)	16,96 %
Taxe foncière (non bâti)	53,99 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

Subventions aux associations

Au regard des demandes formulées pour l'année 2016 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la Commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

5 780,41 € au Centre Communal d'Action Sociale;

ASSOCIATIONS	TOTAL SUBVENTION VERSEE	Loyer 2016	SUBVENTION NETTE
ALEGRIA	565	265	300
AMICALE BOULES	265	265	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700		700
ATELIER PASSION	265	265	0
CENTRE SOINS OISEAUX	100	0	100
CHRYSLIDE	400		400
CLUB DE L'AMITIE	105	105	0
CLUB DES COTEAUX	265	265	0
COMITE DES FETES	500		500
ECOLE DE JUDO	565	265	300
ECOLE DE MUSIQUE DE TALUYERS	8 035	5 035	3 000
FSCO69	6 219	3 800	2 419
IMPRO	105	105	0
PRIEURITES TALUSIENNES	1 000		1 000
SOU DES ECOLES	300		300
TAL' LA FORME	3 125	3 125	0
TALUS'ARTS	905	405	500
TENNIS CLUB	2 300	1 500	800
YATAGARASU	265	265	0
FCPE (subvention exceptionnelle)	150		150
TOTAL SUBVENTIONS	26 134	15 665	10 469

M. Marc MIOTTO émet le souhait que les 7 communes, qui font partie du club du FCSO69, abondent dans leur budget de fonctionnement à hauteur de 1 €/habitant comme le fait Taluyers.

M. le Maire indique qu'il y a trois types de dépenses : les dépenses d'investissement qui ont été réalisées notamment en 2011 avec l'agrandissement des vestiaires, les dépenses de fonctionnement exceptionnelles comme les travaux de régénération de la pelouse réalisés l'année dernière et les dépenses récurrentes sur lesquelles il n'y a en effet pas d'accord entre les communes concernées. Il faudrait, en effet, que les 7 communes acceptent de subventionner en proportion de leurs habitants, certaines s'y refusant aujourd'hui.

Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX indique qu'il y a moins de 40 adhérents qui viennent de Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ATTRIBUE aux associations et au CCAS les subventions comme précédemment indiqué ;

- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2016.

Budget principal Adoption du Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2016 du budget communal qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 581 950,00 €
Recettes	1 581 950,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 070 749,02 €
Recettes	1 070 749,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif principal 2016 et précise qu'il a été voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Autorisation de programme et crédits de paiement - Construction d'un local périscolaire

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice,



pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de l'AP/CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)	
		2016	2017
Construction d'un local périscolaire	490 000 €	170 000 €	320 000 €

Décisions prises sur délégation

Marché de contrôle technique pour les locaux du périscolaire attribué à SOCOTEC, 11 rue de Saint Maximin 69416 LYON Cedex 03, pour un montant de 3 750,00 € HT.

Marché de prestation CSPS pour les locaux du périscolaire attribué à SARL COS, 3 Allée des Frênes 42320 LA GRAND CROIX, pour un montant de 1 940,00 € HT.

Marché de travaux de toiture du local du Comité des Fêtes route du Chauchay attribué à SOBAT, 241 rue des Carrières 69440 TALUYERS, pour un montant de 3 300,00 € HT.

Tour de table

Loïc TAMISIER

La date pour le repas des anciens est fixée au 14 janvier 2017 et les colis seront distribués le 17 décembre 2016.

Yves CUBLIER

Un 2ème devis pour le projet du « parcours santé » derrière la Maison des Associations vient d'arriver.

Véronique GOUTTENOIRE

Dans le cadre du projet de restauration du corps de l'église, une réunion avec les ABF est fixée au 12 avril pour la réalisation du diagnostic.

La COPAMO propose une conférence sur la transition énergétique fin mai, pendant la semaine du développement durable.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX

Les articles pour le prochain TALUYERS INFO sont à remettre pour le 1^{er} avril.

Marc MIOTTO

Le nouveau PLU révisé est exécutoire depuis le 17 mars. En matière de voirie, la réalisation du quai pour l'abribus, réalisé par le Département, est programmée pour le mois de juillet.

Les travaux d'accessibilité de l'espace public devant les commerces seront réalisés en mai et juin

RAPPEL

ENVIRONNEMENT

Déjections canines : Un peu de civisme !

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder en milieu urbain, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public. Faut-il rappeler que la route de Berthoud et la rue de la Guette font partie de l'espace public, et que notamment beaucoup d'enfants ou de mamans avec des poussettes empruntent ces voies.

Ces passages sont sécurisés, et les piétons, pour se rendre aux écoles doivent malheureusement souvent éviter ce genre « d'obstacles ».

BÂTIMENTS

LA FIN DES CABINES TÉLÉPHONIQUES



Avec la loi « MACRON », Orange est libérée de ses obligations de service public et entend bien le mettre en pratique. France Télécom avait obligation d'entretenir une cabine téléphonique pour les communes de moins de 1 000 habitants et deux pour les plus de 1 000 habitants.

A Taluyers il y avait donc 2 cabines, la première Place de la Bascule vers l'ancienne Poste et la seconde RD42 au lieu-dit ; rond-point du Bâtard à côté de l'arrêt de bus. Au dernier trimestre 2015 les deux cabines cumulaient 7 minutes d'utilisation, soit un peu plus de 2 secondes par jour en moyenne, c'est la raison pour laquelle elles ont été supprimées au cours du mois de février.

Avec l'avènement des téléphones portables une page de près d'un demi-siècle se tourne ...

Guy DANIEL

PAS TOUS ÉGAUX DANS LA VIE ET MÊME APRÈS LA MORT...

Depuis fort longtemps, les personnes décédées démunies se retrouvaient en fosse commune dans les cimetières paroissiaux. Mozart qui mourut de la peste en 1791 fut jeté dans la fosse commune du cimetière de Vienne et sa femme qui vint de Salzbourg pour réclamer son corps ne le retrouva pas. Avec la séparation de l'Église et de l'État et la création de cimetières communaux, on abandonne les fosses communes pour le carré des indigents (expression plus digne) où chaque dépouille devait être mise en terre séparément.

Depuis de nombreuses années déjà, on utilise désormais l'expression « Sépulture Publique » ; les personnes sont enterrées séparément dans des cercueils pour une durée minimum de 5 ans aux frais du Centre Communal d'Action Social. Le législateur a prévu de financer ces rares enterrements car 50% des sommes reçues lors de la vente ou du renouvellement des concessions sont dédiées au CCAS.



Pendant près de 30 ans il n'y a pas eu de cas à TALUYERS, mais depuis deux ans nous avons eu deux personnes totalement démunies et sans enfant qui ont été enterrées dans le haut du cimetière ancien.

Alors vous qui allez fleurir les tombes de celles et ceux qui vous furent chers... s'il vous reste quelques fleurs, pensez à elles !!

Guy DANIEL

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

FLASH INFOS

Lyon, le 18 mars 2016

Plan de transport 2016-2017 – Cars du Rhône

Monsieur le Maire,

Nous tenions à vous informer par ce courrier, du nouveau dispositif de transport du Rhône pour l'année 2016-2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre des réformes institutionnelles, le Conseil Départemental a délégué au SYTRAL l'organisation de l'offre de transport des Cars du Rhône. Pour assurer ce service il lui a transféré, un budget de 58 M€. Le Sytral est ainsi devenu l'autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur l'ensemble du territoire de la Métropole et du Rhône.

A la demande du Conseil Départemental, le SYTRAL a engagé depuis plusieurs mois un audit de l'offre de transports ainsi que des négociations avec les titulaires des contrats de délégation de service public retenus en 2012.

Les motivations qui ont fondé cette demande sont doubles : rationaliser l'offre de transport interurbain des Cars du Rhône et rechercher toutes les économies possibles, dans la perspective d'un service public efficace et optimisé sur le plan budgétaire.

L'audit réalisé par SYTRAL démontre des décalages importants entre l'offre proposée sur certaines lignes et leur fréquentation effective. Sur ces lignes, la fréquentation des Cars du Rhône, aux heures creuses, est très faible et de nombreux cars roulent « à vide ».

Sur les bases de cet audit et aux termes des négociations engagées avec les transporteurs, les principes suivants sont arrêtés :

- la suppression de services sur les lignes dont la fréquentation est très faible (moins de 5 passagers). Ce sont principalement les services en heures creuses qui sont concernés.
- un maintien, sur la plupart des lignes, d'une desserte, a minima en heures creuses et le samedi.
- la desserte des collèges et lycées est maintenue, sans changement en fonction des effectifs.
- la durée d'amortissement des véhicules est portée de 10 à 13 ans
- la diminution de manière conséquente du coût du fonctionnement interne des transporteurs.

Au final, la réduction de l'offre se limite à 10% des kilomètres parcourus par l'ensemble des lignes Cars du Rhône et s'impose comme une rationalisation nécessaire et responsable. Par ailleurs, l'impact budgétaire des négociations et de cette rationalisation n'est pas négligeable pour l'usager contribuable puisqu'il aboutit à une économie de plus de 8 M€.

Ce nouveau plan de transport sera mis en œuvre à la rentrée 2016-2017. L'ensemble du dispositif fera l'objet d'une délibération du SYTRAL courant avril 2016.

Étant bien conscients que ces évolutions suscitent de nombreuses interrogations, nous allons déployer dès le mois de mai un important dispositif pour informer l'ensemble des usagers. Il sera complété par la diffusion des fiches horaires par les transporteurs. L'information client sera disponible sur le site internet Cars du Rhône, www.carsdurhone.fr, au printemps 2016.

Ces évolutions indispensables nous permettront de proposer un service public de transport, qui concilie adaptation aux besoins et gestion optimisée.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.


Christophe GUILLOTEAU
Président du Département du Rhône


Christiane AGARRAT
Vice-présidente déléguée aux transports



ENVIRONNEMENT

UNE NOUVELLE TARIFICATION DU PRIX DE L'EAU POUR LE SYNDICAT MIMO

Le contexte :

Face au changement climatique, la préservation de la ressource constitue un enjeu majeur qui requiert une mobilisation collective et nécessite des adaptations visant un objectif d'amélioration de la « répartition des eaux ».

C'est dans ce contexte que la nappe alluviale du GARON, par arrêté préfectoral du 4 juillet 2013, a été classée en zone de répartition des eaux (ZRE).

Conséquences du classement en ZRE pour le SYNDICAT MIMO :

Ces nouvelles dispositions ont contraint le Syndicat MIMO à supprimer ses tranches dégressives en fonction des volumes consommés à compter du 1er janvier 2016 et à réfléchir à de nouvelles modalités de facturation du prix de l'eau visant à inciter les usagers à une meilleure utilisation de la ressource.

Dans le même temps les Syndicats SIDESOL, RHONE SUD et MIMO, principaux utilisateurs de la ressource ont eu obligation de mettre en place un plan de gestion de la ressource avec un engagement de diminuer leur pompage annuel, à hauteur de 1 million de m³ d'eau, afin de rétablir le bon équilibre de la nappe du GARON, compensé par l'augmentation d'apport d'eau en provenance du SMEP RHONE SUD, générant des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour le Syndicat.

La nouvelle tarification du Syndicat MIMO de juin 2016 :

- Maintien de la part fixe semestrielle unique au tarif actuel soit : 14,74 € H.T.
- Instauration de trois tranches progressives pour la part variable (à partir de la facturation de juin 2016):

Tranche de 0 à 30 m ³	Tranche de 31 à 60 m ³	Tranche > 60 m ³
0,46 € H.T./m ³ consommé	0,70 € H.T./m ³ consommé	0,94 € H.T./m ³ consommé

Cette nouvelle tarification répond à trois objectifs :

- La mise en conformité avec la réglementation au regard de la ZRE avec une incitation forte à économiser l'eau.
- Elle vise à couvrir les dépenses de fonctionnement liées à la mise en application du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau),
- Mise en place d'un tarif « social » pour les abonnés ayant une consommation semestrielle comprise entre 0 et 30 m³, ce qui représente une baisse du prix de l'eau de 11 % pour 28 % des abonnés du Syndicat.

Cette nouvelle tarification n'entraîne pas d'augmentation pour une consommation annuelle de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE), tout comme pour une consommation semestrielle allant jusqu'à 500 m³. Si certes, la suppression des tranches dégressives est défavorable aux gros consommateurs (< à 1 % des abonnés du SIE MIMO), elle doit néanmoins encourager à économiser l'eau.



ENVIRONNEMENT

ESPACES BERTHOUD ET PARC PIE X : PRÈS DE 1000 VÉGÉTAUX PLANTÉS

Nos 3 agents techniques se sont mobilisés tout au long du mois de Février et début Mars pour renouveler les plantations à l'aide de vivaces dans le Parc PIE X et le secteur des écoles.



Les plantes vivaces qui sont certes un peu moins florifères que les plantes annuelles ont l'avantage cependant de s'inscrire pleinement dans l'esprit du développement durable de notre collectivité. Avec des besoins en eau et en engrais très limités (contrairement aux fleurs annuelles), les lavallières, Lonicera, géranium vivaces et autres Pennisetum auront pour vocation de végétaliser ces espaces durablement. Il nous appartient à tous de les respecter même si au moment des plantations on a eu à déplorer la disparition de quelques végétaux.



Charles JULLIAN

Chassons l'ambroisie !



L'allergie au pollen d'ambroisie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique.

Cette plante est une « fabuleuse » machine de production de pollen par jour et par pied, et la durée de vie des graines dans les sols est d'environ 20 ans.

Les graines sont dispersées par les moyens de transport (ruissellement des eaux, engins de chantier...), contrairement au pollen de cette plante qui est dispersé par le vent.

L'ambroisie n'aime pas la concurrence, elle se développe essentiellement sur les sols à faible couvert végétal.

Suivant les années, le pollen de l'ambroisie est en floraison de fin août à mi-septembre.

Dans notre commune, sur les espaces publics, nos agents techniques sont très vigilants et procèdent à son arrachage.

Le problème est plus difficile à gérer sur les espaces agricoles ou les zones d'activités, car sur des grandes superficies, il vaut mieux la broyer fin juillet début août, afin d'éviter toute floraison à l'automne.

Si cette destruction a lieu trop tôt en saison, le plant d'ambroisie a capacité à repousser et à fleurir à nouveau.

L'arrachage est aussi possible, mais très fastidieux ! Dans tous les cas, il faudra éviter d'avoir recours à des herbicides, ce qui pour les agriculteurs, sur de grandes superficies, est parfois la solution la plus pratique, mais pas la plus écologique !

L'ambroisie est souvent confondue avec l'armoise commune qui a le dessous des feuilles argentées.

**Pour reconnaître ces plantes rendez-vous sur :
<http://www.ambroisie.info/pages/reconn.htm>**

**Et pour en savoir plus sur l'ambroisie :
www.ambroisie.info**

COMMISSIONS



ENVIRONNEMENT

NOUVEAUX COMPTEURS LINKY

Fin janvier 2016, le conseil municipal de Taluyers était saisi par des habitants de Taluyers, concernant l'installation des nouveaux compteurs électriques LINKY (dits intelligents) dans toute la France, avec une demande de prise de position du conseil municipal, pour s'opposer à l'implantation de ces appareils.

Le lundi 29 février, le conseil municipal débattait longuement de cette question afin de recueillir toutes les informations utiles.

Il est notamment reproché à ces nouveaux compteurs, l'émission d'ondes électromagnétiques ainsi que l'impact du courant porteur en ligne, en termes de santé publique, de son respect de la vie privée et des risques d'incendie. Le déploiement de ces nouveaux compteurs relève d'une décision de l'Etat qui a débuté en décembre 2015 et fait suite à des travaux suivis d'une expérimentation conduite par ERDF auprès de 250 000 foyers.

Dans une question écrite du 8 mars 2016, la Ministre de l'écologie Ségolène Royal a précisé que le compteur LINKY était un équipement électrique basse puissance, dont le rayonnement équivalait à celui d'un compteur bleu électronique.

PARKING DU PRIEURÉ : De nouveaux silos enterrés

Grâce à l'aide du SITOM et de la COPAMO, la commune de Taluyers a pu bénéficier de l'installation, à nouveau de site de silos enterrés. La commune de Taluyers a seulement pris à sa charge le coût de leur installation (génie civil) réalisé par l'entreprise CARLE TP. Ces nouveaux équipements qui seront certainement très sollicités les weekends de Pentecôte avec le rendez-vous habituel des motos, mais aussi à chaque autre manifestation qui se déroule en ce lieu.

Rappel SITOM SUD RHONE : 0800 069 038
Maison Intercommunales de l'Environnement
262 rue Barthélémy THIMMONIER
69530 BRIGNAIS



Charles JULLIAN

Le Président de l'Association des Maires de France, François Baroin en date du 17 mars 2016 a saisi par courrier Monsieur le Premier Ministre, afin que l'Etat communique largement sur les contours et les détails du projet LINKY, et assume officiellement son déploiement localement.



En effet, en raison de sa qualité de concessionnaire et intervenant directement dans la pose des compteurs, la parole d'ERDF ne suffit pas à lever les inquiétudes de certains de nos concitoyens.

Il ressort d'une note juridique, que le Maire peut difficilement se prévaloir de son pouvoir de police générale pour s'opposer au déploiement de compteurs LINKY sur le territoire de sa commune.

Près de 400 000 compteurs LINKY seraient actuellement en fonctionnement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des précisions qui vont être apportées par l'Etat par rapport à la généralisation de l'installation de ces nouveaux compteurs.

NOS VIEUX HABITS SE RECYCLENT

En moyenne, chaque français produit 7kgs de déchets textiles par an et nos armoires débordent souvent de vêtements que l'on ne porte plus.

N'oubliez pas de déposer ces textiles propres, en bon état, usés ou déchirés et vos chaussures attachées par paire dans le conteneur à vêtements.

Lieu : Parking du Cimetière de Taluyers, à côté des silos du point de recyclage.

Suite à une proposition du SITOM, nous allons réfléchir à l'emplacement d'un nouveau silo à textiles.

PS : Même des matelas peuvent être recyclés

Contact : 08 11 69 68 70

Charles JULLIAN



ÉCOLES

AUTOUR DES ÉCOLES

C'est la deuxième année de fonctionnement des rythmes scolaires, voici quelques éléments chiffrés :

- 10 activités ont été proposées cette année (contre 8 l'année scolaire précédente), permettant au total 214 places possibles sur les 4 jours pleins de la semaine (avec environ 1/3 d'activités proposées aux enfants de maternelle et 2/3 aux enfants de l'élémentaire).

Seulement 181 places ont été utilisées, ce qui signifie que certaines activités n'ont pas fait le plein. (yoga, théâtre et activité manuelle et jeux collectifs). Par contre, l'association de l'Eveil Musical a ouvert un cours supplémentaire suite à une forte demande au moment des inscriptions.

- 140 enfants (contre 134 l'année passée) ont participé à une, deux ou trois activités (34 % en maternelle, 66 % en élémentaire).

- Le passeport ETAPE (subvention versée par la Municipalité) a été utilisé pour 130 enfants (contre 124 l'année passée) et le montant total s'équilibre globalement avec le fond versé par l'Etat. Reste à charge de la commune l'animatrice dédiée aux accompagnements des enfants entre les lieux des activités et la garderie, ainsi que l'encadrement des goûters.

Les rythmes scolaires ont donc bien fonctionné grâce à un partenariat sérieux entre la Municipalité et les associations. Celles-ci ont proposé un éventail d'activités sportives, culturelles et ludiques permettant à l'enfant de finir sa journée dans la détente et le bien-être. C'est l'objectif de la réforme des rythmes scolaires !

Pour la rentrée scolaire prochaine, un tableau des propositions d'activités sera distribué à tous les élèves. Les parents pourront inscrire leurs enfants au Forum des Associations qui se déroulera le Vendredi 2 Septembre ou lors de la soirée des inscriptions à la garderie et à la cantine que la Municipalité organisera le Jeudi 16 Juin.

Activités proposées dans le cadre des rythmes scolaires :

Jour	Horaires	ACTIVITES	NOMBRE DE PARTICIPANTS		
			Maternelle	Primaire	
Lundi	16 H	Yoga	5		
		Zumba		11	
		Eveil Musical	15		
	16H30	Tennis		11	
Mardi	16h45	Eveil musical	4	6	
	17H	Zumba		12	
		16H	Cirque	4	7
		VTT		11	
	17H	Judo	9	7	
	17H30	Cirque		11	
Jeudi	16H	Tennis		10	
		Yoga		6	
	17H15	Bibliothèque		7	
Vendredi	16H	Théâtre		10	
		Tennis	12		
		Judo	10	7	
		Act. Créative, jeux		4	
TOTAL			59	122	

COMMISSIONS



Au Restaurant Municipal, les 2 services fonctionnent à plein. Nous comptons en moyenne 155 enfants présents sur le temps de midi (le nombre d'enfants est parfois monté jusqu'à 170), répartis en 2 services.

Les repas livrés par RPC sont de qualité et donc appréciés par les enfants.

Qu'en est-il du gaspillage ? Il y a des restes, parfois importants au premier service. Le personnel encadrant constate que les enfants discutent beaucoup pendant le repas ... et oublient de manger. C'est bien ennuyeux et cela peut être préjudiciable à certains enfants qui auront faim dans l'après-midi.

Cette année, le personnel encadrant a eu la bonne idée de proposer les fruits non consommés à midi au goûter à la garderie. Les enfants apprécient beaucoup !



A la Garderie, 70 enfants en moyenne sont accueillis dès 15H45 à la sortie des écoles (15 enfants en moyenne en maternelle et 55 à l'élémentaire). Le maximum atteint s'élève à 84 enfants au total. Ce chiffre se rajoute aux enfants qui partent en activité dans le cadre des rythmes scolaires.

L'accent a été mis cette année sur la qualité des activités proposées tant par les animatrices que par les bénévoles. Coup de chapeau à tous les adultes qui donnent de leur temps pour apporter un savoir-faire manuel et du plaisir partagé dans des projets variés :

- Le personnel municipal a pris en charge le menu et les compositions florales du Repas des anciens, a fabriqué un bonhomme Carnaval ... féminisé, a fait sauter les crêpes de la chandeleur et a émoussillé les papilles gustatives de plus d'un parent avec les chocolats de Pâques !

- Mesdames Arma et Bullion, quant à elles, ont été entourées d'enfants toute l'année en proposant de la broderie et de l'aquarelle, des activités passionnantes qui développent l'imaginaire, la dextérité, la concentration et apportent un plaisir réel, tant dans la réalisation de l'œuvre que dans le relationnel intergénérationnel. BRAVO et MERCI à ces 2 bénévoles !

Les parents d'élèves ont chaleureusement remercié toutes ces personnes et avouent que parfois, elles viennent chercher quelques idées auprès d'elles !

L'association Loisirs Temps Jeunes a reversé une somme importante à la Municipalité après clôture définitive de leur trésorerie. Celle-ci a été utilisée pour l'achat de nombreux jeux (ballons, cerceaux, échasses, et des jouets : petites voitures, train, lego, etc.) et quantité de matériel pour travaux manuels.





Les projets de construction à la rentrée

Les effectifs de l'école élémentaire vont augmenter et entraînent à cette rentrée de septembre la création d'une 7e classe.

La Municipalité a travaillé sur le projet, en concertation avec les enseignants, et nous sommes arrivés à la construction d'un bâtiment dédié entièrement à la garderie périscolaire pour laisser s'installer la 7e classe dans une des 2 salles utilisées jusqu'à présent pour la garderie. Ce choix permet de bien dissocier école et garderie, évitant ainsi tous les soucis liés à une mutualisation importante des locaux. Rappelons que ce bâtiment sera aussi le lieu d'accueil du centre aéré les mercredis après-midi, toutes les petites et grandes vacances scolaires.

Après avoir défini les besoins en termes de locaux, de surface et d'aménagement, une concertation a été lancée. C'est l'entreprise PUTZ qui a été retenue.

L'emplacement a également été l'objet d'une réelle

concertation avec l'équipe pédagogique : la garderie périscolaire s'installera dans la cour derrière le restaurant municipal.

La durée des travaux sur une année scolaire nous oblige à prévoir un bâtiment modulaire qui sera installé provisoirement dans la cour principale de l'école élémentaire, à droite du portail d'entrée.

Le préau de l'école élémentaire a bien rempli sa fonction pendant une bonne trentaine d'années et s'avère aujourd'hui vétuste. Il fait donc l'objet d'un projet de réfection. Là également, la réflexion a été menée par les élus et les enseignants. Une concertation d'entreprises a été lancée.

Remerciement à tout le personnel municipal qui souffre

Mal de dos, mal du siècle certes...il faut prévenir.

Le personnel travaillant en restauration scolaire et entretien des locaux et les ATSEM sont concernés. Atteintes du disque intervertébral, lumbago, sciatique ou troubles musculo-squelettiques...les agentes souffrent.

Une rencontre avec tout le personnel concerné a permis d'inventorier tous les postes de travail où le dos est impliqué. Le rappel des postures à respecter a été utile mais on s'aperçoit que la majorité les connaît sans pour autant arriver à les respecter, par manque de temps, du fait de l'obligation de se baisser trop souvent ou de la vétusté du mobilier de maternelle...

Nous avons donc décidé d'agir sur 3 axes :

- L'intervention d'un professionnel en ergonomie du Centre de Gestion qui abordera concrètement dans chaque tâche professionnelle incriminée, ce qui peut être mis en place pour soulager le dos.

- La participation des 2 équipes pédagogiques sur des petites choses à leur échelle, mais qui peut représenter une aide importante à l'agent qui nettoie les locaux. Par exemple, chaque enseignant de l'école élémentaire devra veiller quotidiennement au ramassage des papiers avant que les élèves quittent la classe. Egalement, il sera demandé un soir par semaine que chaque élève mette sa chaise sur son bureau afin que le nettoyage du sol puisse se faire. A l'école maternelle, il sera dorénavant indispensable que tous les ports de charges (bancs, tables, couchettes, ...) se fassent toujours à 2.

- Une recherche de matériel plus adapté quand c'est possible. Par exemple, nous envisageons l'achat de sièges bas sur roulettes permettant aux ATSEM de rouler, assise et dos droit, autour des tables à nettoyer, un aspirateur plus adéquat au passage dans les escaliers, ...

Espérons que ces actions aboutiront à l'objectif recherché : soulager le travail physique et protéger chaque personne des risques de mal de dos. La colonne vertébrale est un bien précieux, nous nous devons de les aider à la respecter.

Odile BRACHET -CONVERT



COMMISSIONS



ÉCOLES

PROJET JARDIN À L'ÉCOLE :

Cinq demi-journées dans l'année, pour chacune des classes de CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2, Gauthier de l'association Arthropologia intervient dans le cadre d'un projet jardin financé par le SMAGGA (syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Garon et de ses affluents).



Nous avons déjà travaillé sur le cycle de l'eau dans la nature et le bassin versant du Garon ainsi que sur son utilisation par l'homme.

Grâce aux espaces aménagés par la mairie dans la cour de l'école, nous allons pouvoir expérimenter différentes solutions pour faire pousser des plantes en économisant l'eau.

Nous réaliserons également des aménagements pour attirer les insectes favorisant le développement des plantes pour ne pas utiliser de produits polluants les eaux qui s'infiltrent dans le sol.

Les élèves du cycle 3 de l'école le Courlis Cendré.

RENCONTRE D'UN AUTEUR COMPOSITEUR INTERPRÈTE

Pour le prix du coin organisé par les bibliothèques de la COPAMO, nous avons lu le livre « la forêt des totems » de Muriel ZÜRCHER. Après un travail autour des notions de totems, nous avons formé des tribus qui ont écrit chacune le couplet d'une chanson pour se présenter.

Vendredi 25 mars après-midi, nous avons rencontré Yvan Marc qui a mis nos textes en musique et nous a appris à les interpréter. Nous avons également travaillé l'accompagnement de nos textes avec un percussionniste.

Les C.M.2 de l'école le Courlis Cendré.



ÉCOLES

EXPO ARTISTIQUE

Comme chaque année, les élèves de Taluyers ont présenté leurs productions artistiques lors d'une exposition le vendredi 1^{er} avril.

Le thème du cirque, fil conducteur au cours de l'année scolaire, a été décliné de différentes façons :

- Spectacles aux cirques Medrano et Pinder.
- Exploitations pédagogiques dans les classes.
- Intervention de l'association Foulbaz'art dans toutes les classes de l'école élémentaire.
- Exposition « Courlis Circus ».
- Représentations cirque et musique des élèves de l'école élémentaire le 24 mai à la salle d'animation de Taluyers.
- Rencontre inter-écoles (Mornant-Taluyers) avec présentation de leur spectacle à La Salle Jean-Carmet.
- Fête des écoles : l'école fait son cirque !

Nous remercions à cette occasion le Sou des écoles et la Municipalité pour leur soutien et leur collaboration.

Les directrices.
Mmes LAROCHE et LOPEZ.





SOCIAL

REPAS DES ANCIENS

Un moment toujours aussi apprécié

Chaque année l'équipe municipale et le CCAS organisent un repas à destination de nos aînés. C'est l'occasion pour la commune de rendre hommage à nos anciens.

Cette année encore ils étaient nombreux à répondre à l'invitation. Après le traditionnel apéritif offert par le comité des fêtes, que nous remercions chaleureusement, les convives ont regagné leurs tables. Ces dernières étaient ornées des compositions florales et des menus réalisés par les enfants du périscolaire avec leurs animatrices. Là encore un grand merci, et succès assuré pour les menus puisqu'ils furent nombreux à gagner le sac à main en guise de souvenir !

Le repas, servi par le traiteur Boudon, et l'animation, assurée par Alain Piantoni, ont ravi nos hôtes.



La municipalité rappelle l'importance de son attachement au bien-être de ses aînés, avec notamment la distribution des colis et le repas. Ces deux temps de rencontres sont complémentaires. Le colis offre un moment privilégié de discussion entre les élus et nos anciens, plus dans leur intimité et leur quotidien. Il faut participer à cette distribution pour se rendre compte, Ô combien, ce moment est attendu par le plus grand nombre.

Le repas, lui est un temps plus collectif. C'est l'occasion pour certains d'entre eux de rompre leur isolement quotidien, de retrouver leurs connaissances, de faire de nouvelles rencontres ...

Ces instants sont riches et nécessaires pour conserver la place de nos anciens dans la vie quotidienne du village.

Nous remercions encore ceux qui ont participé à la réussite de cette journée et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Loïc Tamisier



BIBLIOTHÈQUE

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Municipalisée depuis janvier 2016, la bibliothèque vous propose près de 6000 ouvrages imprimés adultes, adolescents, enfants. Un grand choix de romans de tous styles, des auteurs contemporains, des policiers, de la littérature étrangère, des documentaires pour tous. Et aussi un grand choix d'albums, dont le Prix Du Coin sélectionné par les enfants des classes ; des bandes dessinées, des mangas, des livres CD, l'actualité des revues et périodiques.

La bibliothèque c'est aussi Le Réseau des 16 bibliothèques du Pays Mornantais, un catalogue collectif accessible par internet, des réservations et emprunts possibles sur l'ensemble du Réseau, des animations culturelles...

Connectez-vous sur le site avec votre carte d'adhérent
Lien <http://bibliotheques.copamo.fr/>

Nos clubs animés par les bénévoles :

Le Biblio tricot : 7 juin à 20 h

Let's chat in english : 30 mai à 20 h 30 autour du film Inside Man de Spike Lee

L'heure du conte : 18 mai et 15 juin à 16 h

Le Caffè Italiano : 18 juin à 10h30

Les Lectures partagées : Les lectures d'été 4 juin à 10h30

Les nouveautés littéraires de 2016 sont arrivées !

Le grand marin de Catherine Poulain, **En attendant Bojangles** Prix RTL et LIRE 2016, le livre témoignage de Mathias Malzieu **Journal d'un vampire en pyjama**.

Les derniers romans policiers **Promesse** d'Adler Olsen, **De force** de Karine Giebel, etc. Et aussi des nouveaux albums enfants comme **Emile et la danse de boxe**, des premiers livres cartonnés, des premières lectures et des romans ados....

La bibliothèque recrute

Vous êtes disponible régulièrement ou occasionnellement ? Rejoignez notre équipe de bénévoles... Vous souhaitez faire des permanences au public, aider à l'équipement des livres, à l'accueil des classes, proposer des animations, aider aux sélections de documents ... Rejoignez-nous !



Plus d'infos :

04 78 48 74 85

bibliotheque@taluyers.com et sur le site de la mairie

Tarifs 2016 : 12€ par famille - 12€ plus de 18 ans

Horaires d'ouverture :

mardi / vendredi 15h45 - 18 h

mercredi 15 h - 17 h et samedi 10h- 12 h

CCAS - SOCIAL

MUTUELLE SOLIDAIRE

Dans le Taluyers Infos de janvier dernier, nous vous faisons part d'une réflexion, conduite par la municipalité pour la mise en place éventuelle d'une mutuelle solidaire destinée aux personnes non salariées, aux retraités et aux personnes sans emploi.

Plus de 60 Talusiens ayant manifesté leur intérêt pour cette démarche, un groupe de travail a été constitué au sein du CCAS (Centre communal d'action sociale), afin de mener à bien ce projet. Il aura pour tâche principale d'évaluer

les offres des différents prestataires possibles et de déterminer ainsi le meilleur rapport coût/prestation proposé.

Une réunion publique sera ensuite organisée avant la fin de l'année pour présentation détaillée de l'offre retenue aux personnes intéressées.

A bientôt donc pour de plus amples informations.

Le CCAS

LE CCAS ...

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Pour rompre la solitude et l'isolement, le Centre Communal d'Actions Sociales organise des visites à domicile pour les personnes demandeuses.

Vous pouvez rejoindre ce dispositif et vous engager bénévolement à nos côtés pour partager des moments conviviaux avec un de nos aînés.

Dans le cas où vous souhaitez bénéficier de ces visites, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact secrétariat de mairie : 04 78 48 73 17



ASSOCIATIONS



MUSIQUE

L'année musicale suit son cours.

assomusicaletaluyers@gmail.com

L'audition de printemps s'est déroulée le samedi 19 mars à la salle d'animation, avec un programme riche et varié concocté par les élèves et leurs professeurs. De multiples formations montées pour l'occasion ont interprété des morceaux choisis pour le régal musical des spectateurs venus nombreux. Merci à tous les bénévoles, professeurs, adhérents, parents, familles pour vos contributions culinaires et votre aide précieuse pour la réussite de cette soirée!!

A noter en ce début d'année 2016, la mise en place de l'atelier « Batucada », qui permet à tous de s'initier ou de perfectionner son sens rythmique, de jouer en formation, et même de « voyager » : les écoles de samba brésiliennes ont toutes leur « Batucada » !! Vous pouvez venir essayer et rejoindre le groupe de « ritmistas »

Musicalement.
Le Bureau.



DEPARTS EN RETRAITE

Laurence ABRY

23 janvier 2016,

Bon nombre d'élus, agents et anciens collègues de Laurence ABRY sont venus partager, en ce début d'année, ce moment d'amitié avec elle pour ce départ anticipé en retraite.

Nous lui souhaitons courage et pensées positives tels qu'elle a pu en faire preuve jusqu'alors.

Tout le monde a poussé la chansonnette pour Laurence...



Mireille LEGENDRE

Mme LEGENDRE et Pascal OUTREBON lors de son départ en retraite le 29 février 2016.

Merci pour toutes ces années au service de la commune, et pour tous ces repas servis aux enfants de Taluyers.

Mireille va maintenant pouvoir prendre du bon temps avec son mari, et rêver à de nouveaux horizons...

Bonne retraite Mireille ... et bons voyages !



Christian FRADIN

Christian FRADIN a lui aussi pris sa retraite début mai ; vous ne le verrez plus au volant du camion de la commune dans les rues de TALUYERS. Une retraite bien méritée... puisqu'il a fait ses débuts sur la commune en 1992.

Terminée la tonte du stade, il va pouvoir consacrer tout son temps libre à jardiner et pêcher! Bonne retraite !



Bienvenue à Samuel

Vous l'avez peut-être déjà remarqué...

Bienvenue à Samuel ALBOUY, originaire d'Orliénas, 22 ans qui remplace Christian depuis la mi-avril.

Titulaire d'un Bac Pro Horticulture, Samuel a effectué diverses missions chez plusieurs pépiniériste et paysagistes de la région.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Taluyers.





NATURE

Union des chasseurs et propriétaires de Taluyers

Connaissance de notre patrimoine naturel : la perdrix rouge

La perdrix rouge (*Alectoris rufa*) appartient à l'ordre des galliformes et fait partie de la famille des phasianidés. Elle peut être confondue de loin avec la perdrix bartavelle que Marcel Pagnol, dans son fabuleux livre « La gloire de mon père » appelait la perdrix royale.

Or, la perdrix bartavelle vit essentiellement en zone de montagne, entre 1000 et 2000 mètres d'altitude et n'a donc jamais vécu en Provence dans le massif du Garlaban, mais cela n'enlève rien à la beauté du livre et du film du même nom.



A Taluyers, en vous promenant au printemps, vous pourrez observer, en bordure d'une haie ou d'une clôture, un couple de perdrix rouges, voire de perdrix grises, même si cette dernière a régressé ces dernières années (réchauffement climatique ? Abandon des cultures de céréales d'hiver ?).

La perdrix rouge dont le berceau d'origine est l'Espagne ne souffre pas du réchauffement climatique, elle aime les lieux secs et ensoleillés.

Les couples de perdrix rouges se forment en février / mars, et le coq délimite son territoire avec un chant bien caractéristique.

Afin de connaître les densités de couples présents, il est procédé à des comptages à l'aide d'un magnétophone, par des techniciens de la Fédération des chasseurs.

Le nid (10 à 12 œufs) est généralement installé en bordure d'une haie ou d'un élément fixe du paysage ; il arrive que la poule fasse un deuxième nid, la couvaison du premier est alors assurée par le mâle.

La couvaison dure 23 à 24 jours et les poussins sont appelés nidifuges car ils quittent le nid dès l'éclosion ; ils se nourrissent pendant les premières semaines de vie d'insectes et arthropodes (fourmis, araignées, coléoptères...), alors que les adultes se nourrissent essentiellement de graminées (céréales y compris) et aussi de raisin en automne dans les vignes.

Le mâle se distingue de la femelle en étant légèrement plus grand pour un poids qui oscille entre 400 et 500 grammes.

Au mois de juillet, il est procédé à l'échantillonnage des compagnies, afin de connaître la réussite de la reproduction, en effectuant un ratio du nombre de jeunes vus sur le territoire par rapport au nombre d'adultes. C'est ce ratio qui va permettre de connaître le prélèvement possible par la chasse.

La perdrix rouge est une espèce sédentaire que l'on va trouver à l'automne en compagnie ; elle passe la nuit dans un dortoir situé à même le sol.

En dehors du chasseur dont le prélèvement est limité à deux oiseaux par an pour notre association, ses prédateurs sont essentiellement des carnivores sauvages (renard, fouine, ...), les corvidés et certains rapaces.

Il s'agit d'une espèce qui est un bon témoin de la richesse de notre biodiversité. A tous, il nous appartient de mieux la connaître et de préserver en priorité la diversité de ses habitats.

Marc Gourdon.
Président de l'union des propriétaires
et chasseurs de Taluyers

CHANT

CHORALE ALEGRIA : Une saison sous le signe du renouveau...

Une nouvelle page s'est ouverte avec l'arrivée de Pierre-Adrien Théo , le nouveau chef de chœur.

Comme chaque année, les choristes ont choisi la Christinière pour commencer leurs concerts. Entre écoute attentive et reprise en chœur des vieilles chansons par les résidents ce fut un beau moment de partage et de convivialité. L'après midi musical s'est terminé par un pot de l'amitié très apprécié.

En février, Alegria a reçu « Vagabondage » la chorale d'Echalas dirigée par Jean-Yves Pinçon pour un concert retrouvailles chaleureux. Une réussite aux dires des spectateurs.

Le concert de fin d'année a commencé à prendre forme à St Paul en Jarez pendant le week-end de travail : **un spectacle alliant contes et chants autour du thème de l'amour. Il sera donné au théâtre de Givros le 10 juin à 20h30. La chorale espère vous y retrouver.**

Martine DURY

**Consultez leur nouveau site :
alegriataluyers.6temflex.com**



A NE PAS MANQUER

■ 3^{ème} VIDE GRENIER SOLIDAIRE dimanche 5 juin 2016.

Organisé par l'association Sixtine Objectif Galipette,

Après le succès des deux premières éditions, l'association « Sixtine Objectif Galipette » organise la 3^{ème} édition de son vide grenier « solidaire » le dimanche 5 juin 2016. Dans le cadre champêtre et convivial du terrain du Prieuré, nous attendons encore cette année une centaine d'exposants et un public aussi nombreux qu'en 2015 où l'affluence n'avait pas diminuée de la journée.

Pourquoi un vide grenier « solidaire » ? S'il est bien évident que les recettes des exposants leurs reviennent intégralement, tous les autres bénéfices de cette opération (buvette et restauration, vente des emplacements, stand de vente de l'association) sont exclusivement destinés à financer les traitements de Sixtine (9 ans) avec l'espoir qu'elle puisse arriver à marcher dans un avenir proche. Un beau projet que notre association porte depuis sa création en 2013. Vider les armoires, greniers et caves tout en participant à une belle œuvre collective et solidaire, voilà l'esprit de ce vide grenier. Tous les bénévoles de l'association, facilement reconnaissables à leur tee-shirts orange, vous accueilleront avec le sourire et avec un grand plaisir. Vous pouvez même, si vous le souhaitez, rejoindre cette belle et très sympathique équipe.



**Renseignements et
inscriptions sur :
www.assog.org
association.sog@gmail.com
06.85.94.93.69**

ASSOCIATIONS



ARTISTIQUE

TALUSARTS



L'association TALUS'ARTS est forte de ses 40 adhérents, artistes débutants et expérimentés exprimant leur talent dans une des salles mise à disposition par la Mairie. Cet espace devenu notre atelier leur permet de travailler de façon conviviale sous la direction de notre professeur : David BRUNET.

Encore merci à l'équipe municipale pour son soutien à la culture en général et l'art en particulier.

Cette année le thème est « autour du jardin » (fleurs, paysages, nature,) avec différentes techniques de peinture. Vous aurez l'occasion de contempler nos œuvres lors de notre future exposition de la journée du 2 Juillet. Un vernissage aura lieu vers 12 heures et permettra une rencontre et des échanges autour de la pratique du dessin et de la peinture à la salle d'animation de TALUYERS.

Témoignages des adhérents :

Isabelle, (maman de Paul) :

" C'est la première année que mon fils suit des cours de dessin mais c'est avec grand plaisir qu'il chevauche tous les mercredis son vélo pour rejoindre la mairie. Les cours lui plaisent vraiment mais aussi la convivialité que David entretient. Il parle déjà de sa réinscription pour l'année prochaine. "

Hélène :

Deux heures de bonne humeur et de créativité !

Marie-jo :

Les cours de peinture du mercredi avec David représentent pour moi un moment de détente et de convivialité où l'on oublie tous ses soucis et finalement que de progrès depuis le début ! Un truc génial : ça se passe à Taluyers ! On n'a pas de pharmacie, pas de billetterie... Mais on a une association proposant des cours de peinture ! Bon il faut encore beaucoup progresser sur la technique... cela nous aidera petit à petit à oser afficher sa personnalité mais aussi essayer d'autres styles ; je pense à moi qui ai tendance à "pioupiouter"; j'aimerais peindre du "moderne".

Sheila :

Je suis très fière que l'association perdure et que les adhérents soient satisfaits de leurs cours. Je les remercie de leur fidélité. Sans oublier bien sûr nos nouveaux adultes et enfants/ ados qui se sont très vite adaptés à l'ambiance conviviale et le sérieux de l'apprentissage que nous apporte David Brunet .

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site internet : www.talusarts.fr



ENVIRONNEMENT

100 MILLIONS POUR L'A45

Le nouveau président de la Région, Laurent Wauquiez, insiste pour aider les collectivités de la Loire à financer l'A45. Il est prêt à donner 100 millions € à Saint-Etienne Métropole (SEM). Est-ce que la région peut verser autant d'argent à une collectivité ? Dans ces conditions, à quoi bon faire des économies si c'est pour les gaspiller dans un projet destructeur ? A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'assemblée régionale n'a pas encore approuvé cette énorme subvention. Le vote est prévu le 15 avril.

Fin mars, à l'Assemblée Nationale, le secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, confirme la volonté de l'État de poursuivre le projet, si le financement est trouvé...

2016 : année cruciale pour le projet A45 !

Le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole (SEM) tentent par tous les moyens de diminuer leur contribution à la subvention de 422 millions d'euros (211 millions chacune) au futur concessionnaire privé ! Rappelons que l'État doit lui-même participer à la subvention d'équilibre à hauteur de 423 millions. Oui, ce sont bien (au minimum) 845 000 000 d'euros qui seraient prélevés sur nos impôts pour un projet inutile !

Les experts démontrent que, sur notre territoire, la réalisation de l'A45 augmenterait les émissions de CO2 de 30% au lieu de les réduire de 30% d'ici 2030 : on est très loin des orientations de la COP 21 !

Tous nos politiques prêchent pour des économies drastiques : qu'ils abandonnent le projet A45 au profit

des alternatives que la SCL préconise. Avec 845 millions d'argent public, on peut :

- améliorer la liaison ferroviaire
- réaliser des cabines suspendues entre le plateau mornantais et la gare de Givors
- réaliser une ligne de tramway dans la vallée du Gier et des aires de covoiturage
- réaliser enfin les travaux nécessaires sur l'A47 (sécurisation)

...et il restera des sous pour aménager le territoire stéphanois et diminuer les transports pendulaires entre Lyon et Saint Étienne.

La détermination de la SCL contre l'A45 ne faiblira pas. Nous avons besoin de votre soutien, rejoignez-nous. C'est le nombre qui peut faire reculer l'État !

Jean-Marc DUSSARDIER,
président du Comité

E-mail : scl.taluyers@gmail.com
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33



www.scl-rhone.org

SOCIAL

CONFÉRENCE COMMUNICATION ENTRE PARENTS ET ENFANTS

" Mercredi 30 mars, nous étions environ 160 à assister à la conférence du Dr Sophie Benkemoun ayant pour thème la communication entre parents et enfants.

Cette soirée co-organisée par les parents d'élèves de Taluyers (FCPE) et de Saint Laurent d'Agny a remporté un vif succès auprès des parents, enseignants, élus, assistantes maternelles.

La FCPE de Taluyers remercie donc chaleureusement le public venu en nombre ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette soirée."



Les mots qui nous font grandir, enfants et parents
QUEL EST L'IMPACT DE NOS PAROLES ET DE NOS COMPORTEMENTS ?

Conférence animée par Sophie Benkemoun
Suivie d'un temps d'échange
Mercredi 30 MARS 2016 20H

Entrée libre

Salle d'animation
69440 St Laurent d'Agny

Maman de 3 enfants, Docteur en médecine, elle fonde en 2006 l'Atelier des Parents après avoir travaillé de nombreuses années en tant que médecin scolaire et en PMI.

Papa, Maman, cette conférence va vous parler de NOUS

Plus d'infos ? <http://latelierdesparents.fr/>



SPORT

ECOLE DE JUDO

L'Ecole de Judo Traditionnelle dispense ses cours depuis la rentrée de septembre à la salle de la Requinque qui avait été réaménagée par la commune, tout particulièrement pour la pratique du judo.

Une cinquantaine d'enfants de la commune, de 4 à 11 ans y pratiquent de l'éveil/initiation judo dans le cadre du périscolaire les mardis et vendredis, avec Aurélien GAGLIONE, et le judo loisir et de compétition le jeudi avec Thierry COLLEN.

De nombreux enfants participent à des tournois et championnats et les résultats obtenus sont plus qu'encourageant.

A l'EJT on y enseigne l'éveil judo, le judo loisir et de compétition, la self défense pour ados et adultes, mais aussi le TAISO qui est une activité physique très douce pour des adultes de 40 à 85 ans. Détente et relaxation, gestion de l'équilibre, étirement, mais aussi convivialité et bonne humeur y sont au rendez-vous.

Vous êtes également nombreux à venir pratiquer de la « préparation physique » et du « cardio taiso » (renforcement musculaire, abdos/fessiers, cardio training), encadrée par Aurélien GAGLIONE.

L'EJT compte à ce jour 311 adhérents de 4 à 81 ans.



Contact :

Les Professeurs :

Thierry COLLEN 06 99 03 21 98 - Aurélien GAGLIONE 06 95 91 30 81

Le président de l'association : Bruno PEREZ 06 61 42 58 99



L'EJT a participé à l'organisation du championnat de France par équipe les 5 et 6 mars au Palais des Sports de Gerland. Pendant ces deux jours nos adhérents ont eu l'opportunité de cotoyer les Grands du Judo comme Teddy Riner. Ils ont gardé de ces journées, des étoiles pleines les yeux.

Afin de financer les stages et les tournois labélisés, une vente de brioches sera organisée sur la commune le 21 mai et nous remercions tous les Talusiens pour l'accueil qu'ils nous réservent à chaque fois.

Comme chaque année, l'EJT organisera sa traditionnelle fête du judo le 4 juin 2016 et nous vous attendons tous pour partager ce moment de convivialité.

N'hésitez pas à aller visiter notre page facebook « EJT Montagny ». Vous y retrouverez toutes nos actualités.



ARTISTIQUE

CHRYSALYDE DES ARTS

En ce début d'été, l'association « Chrysalide des Arts » propose deux événements : un atelier de percussions corporelles et un concert à la chapelle St Vincent.

Atelier de percussions corporelles

Suite au succès de l'année dernière, une journée autour des percussions corporelles est programmée **le samedi 4 Juin de 10h à 17h30 à St Laurent d'Agy à la salle des Roches.**

L'atelier est ouvert aux adolescents et adultes pour «Vivre une expérience du rythme, de la musique et de la danse avec comme seuls instruments, le corps et la voix».

Intervenant artistique :

Nicolas Allemand, musicien, danseur.

Médaillé d'or de Percussion, Champion de France de Claquettes, il se produit depuis 30 ans en France et à l'étranger avec de nombreuses compagnies de danse, théâtre, chanson, jazz...Il est également percussionniste solo de l'orchestre de St Etienne.

Tarifs : La journée 45 euros (Adhérents 40 euros)
Tarif dégressif pour les familles

Concerts de musique baroque

Dimanche 3 Juillet, « Chrysalide des Arts », soucieuse de proposer des événements artistiques et culturels sur tout le territoire investira le temps d'un concert, la chapelle St Vincent de Saint Laurent d'Agy avec le soutien de l'association « Le Lien des Saint Laurent ».

Trois musiciennes des conservatoires supérieurs de Lyon et de Lausanne, Sacha Dessandier, Sandra Latour et Véronique Bouilloux, interpréteront sur instruments anciens (violon, flûtes, violoncelle) des compositeurs de la fin du 18ème et du début du 19ème siècle.

Architecture et acoustique Romane de la chapelle associées à la virtuosité des musiciennes nous garantissent émerveillement et émotion.

Compte tenu du nombre limité de places, nous vous proposons deux concerts : 11h et 17h, ils seront suivis d'un

Renseignements et inscriptions
Géraldine Allemand : 06 12 02 12 63
chrysalidedesarts@gmail.com



moment convivial autour d'un verre et en présence des artistes. Il est fortement conseillé de réserver.

Tarifs : normal 12 €/ adhérents 10 €/ jeunes entre 17 et 12 ans 6 €/ enfants moins de 12 ans gratuit

Retour en images sur le concert du 16 Janvier par l'Ensemble Ludi Musici à l'Eglise de Taluyers. Le public nombreux ayant été conquis par les musiciens et le répertoire, « Chrysalide des Arts » organisera un nouvel événement avec eux à l'automne 2016.

Soutenir l'association : adhésion à 10€ et dons déductibles des impôts.



ASSOCIATIONS



SPORT

FCSO 69

Vincent Vuille : Responsable technique et gardien de but.

Vin's, pour les amis, a intégré le FCSO69 cette année comme responsable technique du foot à 11. Il est en charge de former les éducateurs et de les aiguiller sur le projet sportif mis en place par le club.

Il est titulaire du CFF 1-2 et 3 et aspire à passer son brevet d'éducateur fédéral pour enrichir ses connaissances afin d'en faire bénéficier les autres et le club. Avant tout passionné de ballon, comme son père Jean-Marc, il donne beaucoup de son temps sur et en dehors des terrains. En plus cette année, il officie souvent comme gardien de l'équipe C des séniors qui joue les premiers rôles de leur championnat.

Membre de la commission sportive, il participe une fois par mois aux réunions pour faire et analyser les bilans sportifs afin de permettre au club d'atteindre ses objectifs.



Le Président J.Marc MACHON, les joueurs, les dirigeants, les parents et les supporters sont particulièrement contents de côtoyer au quotidien cet attachant garçon.

Thierry BRUN

JEUNESSE

RAMI

Les Relais d'Assistants Maternels Itinérants (RAMI) sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans et à leurs accompagnateurs, familles, assistants maternels, sur inscription.

Les animatrices vous accueillent sur toutes les communes de la COPAMO pour des ateliers d'éveil (musique, psychomotricité ...), selon un planning prédéfini, et, généralement au rythme d'une fois tous les quinze jours.

Cette année, les journées de la petite enfance se dérouleront du lundi 13 au vendredi 17 juin sur le thème de l'art. Des animations seront prévues tous les matins, dans le cadre des temps collectifs.

La journée festive en extérieur est désormais proposée à la fin de l'année scolaire pour permettre au plus grand nombre d'y participer. Elle se déroulera le mercredi 6 juillet au parc de St Andéol le Château. Une invitation sera envoyée fin mai aux personnes inscrites au RAMI. Un affichage sera présent dans chaque commune. Si vous souhaitez la recevoir n'hésitez pas à nous contacter.

Les RAMI vous accueilleront, également, pendant les vacances scolaires sur différentes communes, à raison de 3 jours consécutifs dans la même salle :

RAMI SUD : Sandrine GOUTAGNY: 06.77.42.82.31

RAMI NORD : Marine SEGURA: 06.75.71.49.50

rami@cc-paysmornantais.fr

www.copamo.fr

Vacances d'été :

du mardi 5 au jeudi 7 juillet à St Andéol le Château

du lundi 11 au mercredi 13 juillet à St Laurent d'Agny

du mardi 19 au jeudi 21 juillet à Ste Catherine

du mardi 26 juillet au jeudi 28 juillet à St Maurice sur Dargoise

N'oubliez pas de vous inscrire à l'avance, le nombre de places étant limité.

Attention ! Le RAMI déménage ! A partir du 6 avril 2016, les animatrices sont à votre écoute par mail, téléphone et vous reçoivent sur rendez-vous à l'Espace COPAMO, 50 rue du Pays Mornantais à Mornant, pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches (contrats, convention collective.....).



SPORT

TENNIS CLUB

Le TENNIS CLUB de TALUYERS poursuit son ascension !

Après 4 années d'inactivité et depuis la relance du club en 2013 avec ses 50 licenciés, le Tennis Club fait preuve aujourd'hui d'une remarquable dynamique qui se traduit à plusieurs niveaux :

- Le club compte cette année 180 adhérents (80 enfants) ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à l'année dernière.

- Sous la direction de notre responsable sportif Jean-Marc Perret, 4 moniteurs assurent l'enseignement via l'école de tennis enfants, les activités péri-éducatives et les cours adultes hommes et femmes. En fonction de la demande, un 2^{ème} cours femme, un 3^{ème} cours homme et la création d'un groupe enfant « élite compétition » pourraient voir le jour dès la rentrée 2016.

- Sur le plan sportif, nous avons engagé cette année 2 équipes séniors + 35 ans (dont 1 titre de champion de 4^{ème} division), 3 équipes séniors et 3 équipes jeunes (dont une 1^{ère} place pour les 13/14 ans).

Le GROUPE LOISIRS

Idéal pour faire des connaissances et pratiquer une activité sportive, un groupe Loisirs a été créé en septembre 2015 lors duquel nous proposons donc à tout adulte de tout niveau de venir 1 soir par semaine échanger quelques balles avec les autres membres du groupe dans une ambiance conviviale.

La FETE du TENNIS aura lieu le samedi 4 juin !

Comme l'année dernière, le club souhaite mettre à l'honneur ce sport qui nous passionne et nous rassemble. Dès 9h et durant toute la journée, le TCT proposera à toutes et à tous, de venir participer aux différentes animations : radar de service, matches en double mixte surprise, jeux divers avec de nombreux lots à gagner... Sera également organisé un temps fort tennistique avec les finales (jeune et adulte) du tournoi interne, alors ne manquez pas de venir supporter nos champions !

La restauration (midi et soir) sera proposée gratuitement à tous nos visiteurs afin de partager ensemble un moment convivial. Tout au long de la journée un stand sera tenu afin de procéder aux inscriptions ou réinscriptions 2016/2017 (attention, le nombre de places en cours collectifs est limité) et pour ceux qui souhaitent pratiquer le tennis uniquement durant les beaux jours vous aurez aussi la possibilité de souscrire à la formule ETE à tarif préférentiel.



Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par mail à communication.tct@gmail.com ou consulter notre site internet tctaluyers.wix.com/tennis

Remerciement à LAURENT GOUTTENOIRE

Après 12 ans de présidence du TC Taluyers, Laurent Gouttenoire s'est honorablement acquitté de ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tenait le 13 mars dernier.

Lors de son parcours associatif, le contact humain, la convivialité, la proximité avec les adhérents ont toujours été au cœur de son action, pour faire vivre le club et le placer aujourd'hui comme association majeure de notre village.

C'est avec cette délicate mission de maintenir le club au sommet dans un esprit familial que je vais tenter de poursuivre cette passionnante aventure.

David RUF

STAGE de Tennis

Jean-Marc Perret, moniteur Diplômé d'Etat, organise des stages de tennis enfants en journée et adultes en soirée de fin juin à mi-juillet. Renseignements auprès de Jean-Marc Perret au 06.86.91.52.95



CONVENTION TENNIS ENTREPRISE - PARTENARIATS

Vous souhaitez soutenir le club dans ses actions de développement et/ou souhaitez profiter de nos installations pour jouer entre collègues, alors vous avez fait le bon choix !

En effet, nous recherchons toutes formes de partenariats alors n'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier ensemble les solutions qui vous conviennent le mieux ! communication.tct@gmail.com ou 06.22.38.90.51

ANNIVERSAIRE

TAL' LA FORME

www.tallaforme.fr

40 ans !

et toujours en pleine forme

Née en 1976, l'association a été créée par Annie Ronget qui en était à l'époque, et durant quatre ans, présidente, secrétaire, trésorière et animatrice. Les cours se déroulaient dans le hall de la mairie. La GV Taluyers comptait alors quinze licenciés.

En 1980, Colette Lachanelle prend la présidence. Béatrice Rulliat rejoint les rangs d'animatrice pour épauler Annie. Elles assurent deux cours de gym.

C'est à cette époque que les trente désormais licenciés, peuvent profiter d'une nouvelle salle !

En 1984, succède Marie Claude Brouillet à la présidence. Trois cours de gym sont assurés et toujours deux animatrices mais 60 licenciés. L'activité Piscine démarre.

En 1988, Béatrice devient présidente. Ce sont désormais trois animatrices : Annie, Béatrice et Pascale qui dispensent au moins quatre cours de gym par semaine. Une activité enfants est mise en place.

Un passionné, Bruno Sicard, lance l'escalade dans les années 1990. Marcel Buisson intègre l'équipe pour l'activité piscine. C'est aussi le début des sorties de ski, occasion de bons moments passés tous ensemble, et qui marquent la naissance de l'esprit convivial au sein de l'association.

En 1992, le rock'n'roll et le modern'jazz font leur apparition sous la présidence de Mireille Berthoud . Pascale Reure rejoint l'équipe des animatrices. Les Olympiades enfants regroupant différentes associations de la région voient le jour. C'est alors l'occasion pour les petits Talusiens de monter sur les podiums à la Part-Dieu.

En 1996, un homme prend la direction : Jean François Comby. Un projet de salle de sport est à l'ordre du jour mais n'aboutira finalement jamais. Les cours désormais organisés par activité (gym homme, steps, stretching, gym tonique), continuent de se faire à la Salle d'Animation. L'activité yoga démarre et rencontre très vite un énorme succès.

En 2000, c'est au tour de Vital Gardon d'amener courageusement sa pierre à l'édifice. En effet, les volontaires commencent déjà à se faire rares.

En 2001, il est remplacé par Viviane Bourillot. L'équipe des animateurs passe au nombre de dix.

En 2003, Dominique Dubois, reprenant le flambeau, s'investit dans la création de Tal' la Forme, qui permet de gérer en même temps les activités GV, la danse et le yoga. L'association grandissant, les mentalités changent et la gestion en devient plus complexe.

En 2004, c'est à Pascale Reure d'essayer les plâtres, subissant l'obligation de mise en place des nouveaux contrats de travail imposés par la loi.

En 2005, la présidence passe sous la responsabilité de Marie-Paule Bernard. Elle la gardera jusqu'en 2012.

En 2007, l'Aïkido est mis en place et l'escalade, peut désormais avoir lieu en intérieur suite à l'installation d'un mur dans la Salle d'Animation.

En 2009, la danse en ligne rejoint le panel des activités proposées par Tal' la Forme. Suivie en 2010 par l'acti'march, puis le hip-hop qui vient ainsi compléter la gamme des activités enfants-ados.

En 2011, un stage de découverte permet de mettre en place l'activité qi gong et le Pilates. Ces deux activités, toujours proposées, sont très prisées par les adhérents.

En 2012, après 7 ans de bons et loyaux services, Marie Paule cède sa place à Carole Coache, l'actuelle présidente. Toujours animé par le désir de satisfaire le plus grand nombre de cette population talusienne grandissante, le bureau met en place des stages-découverte pour tester les nouvelles activités qu'il souhaite proposer. C'est ainsi que cirque et zumba adulte voient le jour. Tal' la Forme compte alors 376 adhérents.

En 2013, la construction du complexe multi-activités permet davantage de confort dans le planning des cours avec une salle dédiée, de par sa configuration, aux activités du type yoga, stretching... A cette occasion, l'association change d'adresse pour se situer, 75, Route de Berthoud. Cette même année, elle entre également dans l'air numérique avec la création de son site internet et de sa page Facebook.

En 2014, Tal' la Forme rejoint les associations volontaires pour aider la mairie dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (imposés par le ministère de l'éducation nationale), en intégrant les activités cirque et zumba enfants dans le cadre du périscolaire.



Equipe animatrice



Podium Part Dieu



1^{ères} Sorties de ski



Activité Qi gong



Activité Zumba



Activité yoga



Activité cirque



Mur d'escalade

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné du temps et se sont investies au cours de ces 40 dernières années pour que Tal' la Forme puisse être encore aujourd'hui au service des Talusiens.

40 ans
1980 Tal' la Forme
Samedi 21 mai
Soirée d'animation Tal'users
Dîner (baëlla) animé sur réservation
 (avant le 01 mai)
 Adhérents : 12€
 Non adhérents : 15€
 Enfant : 5€
 Enseignements et réservations : tallafirme@acl.com

Tal' la Forme en CHIFFRES

- 12** Bénévoles au bureau
- 1** Site internet
- 385** Adhérents
- 12** animateurs
- 12** Activités
- 36** Heures de cours

ANNIVERSAIRE

MCD5

20 ans !

Le dimanche 15 mai 2016, anniversaire incontournable pour le Moto Club Des 5, en effet le MCD5 a fêté les 20 ans de leur concentration motos à Taluyers, une journée bien remplie qui a apporté quelques surprises !

A partir de 9 heures, et ce toute la journée le village a vibré au ronronnement des petits et gros cubes de toutes marques et de toute époque, du Solex aux plus grosses machines, mais aussi au son du rock-n-roll avec 5 groupes cette année et cela bien-sûr gratuitement pour ne pas déroger à la règle !

Vous avez pu tout au long de cette journée anniversaire, vous restaurer dans un des 5 food truck présents, vous faire tatouer et percer, faire vos emplettes auprès de nombreux stands (accessoires moto, bijoux...), vous abreuver au MCD5 Saloon, danser également, et sans oublier non plus la balade moto qui est parti à 14 h pour quelques kilomètres à travers nos beaux villages des Monts du Lyonnais (1 heure environ).



La cours du Prieuré a été pour cette année, spécialement habillée de magnifiques automobiles américaines : une exposition tenue par nos amis du Club V8 Forever, qui répondent chaque année à nos manifestations, qu'elles soient auto ou moto ou simplement festives (matinée fruits de mer).

Michel Valéro - MCD5
06 22 794 758 - michel@lalogo.fr

Journée Unique et Exceptionnelle !
Dimanche 15 mai 2016





DIMANCHE 15 MAI 2016
TALUYERS (69)
20 ANS

! INFOS ACTU
 WWW.MCD5.ORG
 f MOTOCLUBDESS

INFOS - DOM 06.15.69.93.33
 STANDS - MARC 06.03.21.44.89
 GALADE - PATRICK 06.98.23.69.09

MCD5 SALOON
FOOD TRUCKS
GALADE A 14H00
5 CONCERTS GRATUITS
 ROUTE 86
 ROLLING MUPPETS
 KRIS
 U.S. CARS ACCEPTED
 POWERAGE
 NO CLASS
 ANIMATIONS STANDS
 PIERCING TATTOO

WWW.MCD5.ORG
 MCD5
 TALUYERS-69

PHOTOS 2009 - 2015
 WWW.LALOGO.FR/MCD5

Salago.fr



ECOLES

LES FETES A L'ECOLE

CARNAVAL

C'est dans une ambiance très festive que s'est déroulé le désormais traditionnel carnaval de Taluyers, organisé et financé par le Sou des Ecoles le samedi 5 mars dernier. De nombreux enfants avec leurs parents, déguisés et maquillés, se sont retrouvés à la salle d'animation pour le défilé.

Le cortège est parti à 15h arpenter les rues de notre village, Monsieur Carnaval en tête, suivi des 20 musiciens du Groupe Les Zimbatuctibles.

Le Groupe de percussion brésilienne a mis une belle ambiance de fêtes et nous a un peu fait oublier la pluie et le vent qui se sont invités en milieu de parcours, nous faisant un peu accélérer le pas et raccourcir notre itinéraire.

Tout ce petit monde a pu se réchauffer de retour à la salle autour d'un goûter offert et un excellent vin chaud pour les parents.

Un grand merci à tous les participants à cet événement réussi, ainsi qu'à tous les parents ayant œuvrés de près ou de loin au bon déroulement de l'animation !



CHASSE AUX OEUFS

C'est sous un ciel gris que ce dimanche 3 avril, de courageux enfants et parents ont arpenté les rues de notre village. Ils s'étaient munis de leurs plus beaux paniers afin de chercher, trouver, ramasser, et rapporter près de 1000 œufs cachés la veille dans la nuit par les lapins du sou des écoles. Les 146 enfants ont tous remporté la récompense chocolatée en dénichant les œufs

correspondant au code couleur.

Seuls 3 œufs en or étaient cachés dans le village!! C'est donc 3 vainqueurs qui ont gagné chacun un panier garni, grâce à leur ténacité!

Bravo à Mme MICHALLET, Famille DUMONT et M/Mme MUH!!

Nous remercions tous les participants d'avoir permis de partager ce moment malgré un temps instable et menaçant !



APPEL

Afin de perdurer dans l'organisation de ces événements le Sou des Ecoles a besoin de bénévoles, qui permettent de faire vivre l'association et le village!! Renseignements au 07 83 08 69 21 ou soudesecoles.69440gmail.com

MANIFESTATIONS A VENIR

Fête de l'école le samedi 25 juin.

Assemblée générale le lundi 12 septembre (aux passerelles) à 20h30.

Le bureau du Sou des Ecoles.



JEUNESSE

ESPACE JEUNES

L'espace jeunes c'est pour qui ? On y fait quoi ?

Tu es jeune.
Tu as entre 11 et 17 ans.
Tu habites la commune de Taluyers ou à proximité.
Tu veux t'amuser, rigoler, passer des moments conviviaux avec tes copains et tes copines....
Tu veux partager un repas avec tes amis.
Tu veux faire des activités sportives (footindoor, quad, karting, escalade...).
Tu veux faire des activités culturelles (spectacle de danse, de théâtre...).
Tu veux participer à des manifestations (téléthon...).
Tu veux partir en séjour, en bivouac, avec nous c'est possible...
Tu veux choisir tes activités, tes animations, tes séjours, avec l'espace jeunes c'est possible.
C'est toi qui participe à la préparation et la réalisation des animations.
C'est toi qui fais vivre l'espace jeunes !!!

Viens visiter l'espace jeunes,
Viens me rencontrer
Viens parler de tes envies pour faire vivre ton espace jeunes !
Je t'attends pour partager des moments conviviaux, des rires, de la joie...

Des changements à l'espace jeunes de Taluyers !

Suite à une réorganisation des espaces jeunes, je vous informe que j'ai pris mes nouvelles fonctions de directrice

DEMEANAGEMENT

TOURISME

■ L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais déménage ! Depuis début avril 2016, l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais est installé boulevard du Pilat à Mornant, à côté de l'Espace Culturel Jean Carmet.

Dans des locaux plus spacieux, vous retrouverez l'équipe de l'Office de Tourisme et de la documentation touristique pour préparer vos sorties pour les beaux jours à venir. Sur place, faites le plein d'informations touristiques avec l'agenda des festivités d'avril, mai, juin 2016, notre programme d'animations 2016.

d'accueil de loisirs des espaces jeunes de Taluyers, Orliénas, Soucieu et Chassagny.

Je serai un peu moins présente avec vous pour les ouvertures de l'espace jeunes et Maurine la nouvelle animatrice va me remplacer.

Je reste présente pour d'autres aventures et nous aurons le plaisir de faire encore pleins d'activités ensemble. A bientôt.
Estelle

Le portrait de Maurine :

Je m'appelle Maurine, je suis la nouvelle animatrice des Espaces Jeunes de Taluyers et Orliénas. Je suis arrivée à la COPAMO le 9 mars. Je suis titulaire du BAFA et d'un BP JEPS spécialité animation sociale. Après avoir exercé dans plusieurs types de structures (hôpitaux, centres sociaux) j'ai décidé de revenir vers le premier public avec lequel j'ai travaillé : la Jeunesse et j'ai hâte de vous accompagner dans vos différents projets !

N'hésite pas à venir me contacter soit à l'espace jeune, soit par téléphone (06 27 67 69 41) ou par mail ej.taluyers@cc-paysmornantais.fr pour toutes questions.



Il n'est pas trop tard pour faire TON ADHESION POUR L'ANNEE 2016 ! Je t'attends !



Contact :
Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais
Boulevard du Pilat/ 69 440 MORNANT
Tél : 04 78 19 91 65
Mail : accueil@otbalconslyonnais.fr
Site Internet : www.otbalconslyonnais.fr

COPAMO

50 avenue du Pays Mornantais
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

**OFFICE DE TOURISME
LES BALCONS DU LYONNAIS**

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

ESPACE EMPLOIS

- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

BUREAU INFORMATIONS JEUNESSE

- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

■ MORNANT UTILE

CENTRE AQUATIQUE

- 04.78.44.70.26

TRESORERIE

- 04.78.44.01.20.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

CONCILIATEUR

Permanences Mairie de MORNANT
1er Jeudis du mois de 9h00 à 12h00
3ème Jeudis du mois de 14h00 à 17h30

ASSISTANTE SOCIALE

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

NOS ELUS

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.

VEOLIA

25 allée des Châtaigniers
ZI du Baconnet
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

SDEI ASSAINISSEMENT COLLECTIF

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 09 77 401 144
URGENCES - 0810.814.814.

ERDF-GRDF

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

PREFECTURE DU RHONE

69419 CEDEX 03
- 04.72.61.61.61.

HOTEL DES IMPOTS

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h
- 04.78.05.15.11.

POLE EMPLOI

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

■ PRATIQUE

**Aides aux femmes
victimes de violences**

VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles):
156 crs Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 76 47

FIL (Femmes Informations Liaisons):
8 av Henry Barbusse 69190 SAINT FONS
Tel : 04 72 89 07 07

N'hésitez plus.....

EXPOSITION

HOMMAGE AUX SAPEURS POMPIERS

L'association L'Araire va rendre hommage aux sapeurs pompiers :

Pour la saison 2016, la Maison de L'ARAIRE ouvrira ses portes le dimanche 17 avril avec une nouvelle exposition sur le thème des sapeurs pompiers, thème qui jusqu'alors n'a jamais été traité à l'échelle du territoire de L'Araire, soit le Pays Lyonnais.

Certes, dans de nombreux villages et villes, il y a peu, des corps de Sapeurs pompiers volontaires ont célébré des anniversaires, manifestations fédérant autour des hommes du feu des populations enthousiastes et admiratives, mais les recherches menées pour mettre en lumière une histoire parfois fort longue ont rarement donné lieu à une publication.

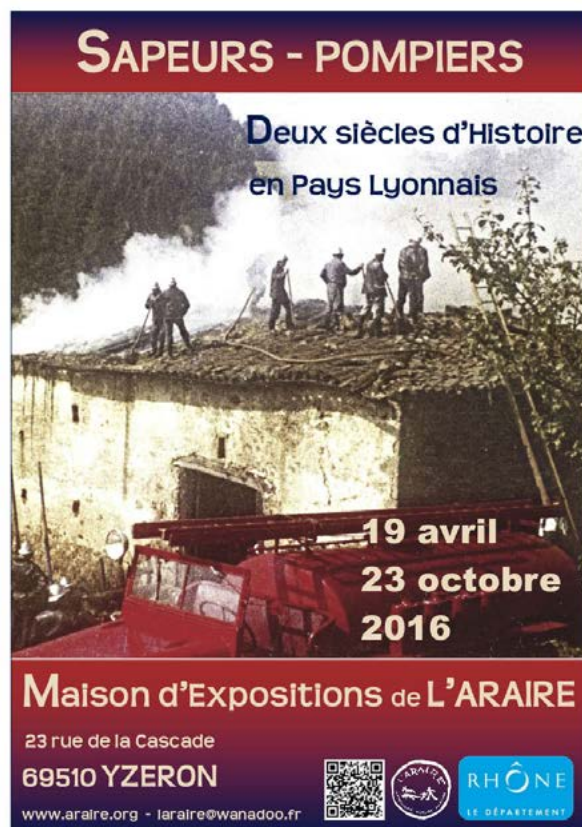
Pourtant l'existence attestée dès le début du XIXe siècle de corps de « garde-pompes », appelés plus tard « sapeurs-pompiers » et la vie de ces corps et parfois compagnies, relève du fait historique tout autant qu'elle appartient à la mémoire collective des villes et villages du Pays Lyonnais.

L'Araire a souhaité porter à la connaissance du grand public ce pan de mémoire en créant une exposition sur ce thème, puis en consacrant un numéro spécial de sa revue trimestrielle à ce sujet. Un double projet mené de concert avec les bénévoles de plusieurs associations patrimoniales, anciens pompiers et habitants passionnés. Les uns et les autres ont exploré les archives, recueilli des témoignages précieux, se sont enquis de trouver des objets rares avec pour finalité la mise en lumière de ce qu'à pu, en des temps plus ou moins anciens, signifier l'engagement de citoyens au service des populations.

Et au-delà, au travers de l'exposition et de la revue, ce sera aussi un hommage rendu aux femmes et hommes, à ces volontaires qui, sous l'uniforme marine soutaché de rouge, portent aujourd'hui secours à qui en a besoin.

L'Araire remercie l'Association ASPCMT (Anciens Sapeurs-Pompiers de Chassagny, Montagny et Taluyers) pour son aide et le prêt de matériel pour l'exposition.

Gérard Chollet
(Correspondant du Patrimoine du Rhône)



Maison d'Expositions de L'ARAIRE
23 rue de la Cascade - 69510 YZERON
Du 17 avril au 23 octobre 2016, dimanches
et jours fériés de 14h à 18h et ouvertures
exceptionnelles.
Infos : www.araire.org

PATRIMOINE

UNE TRANCHE D'HISTOIRE : Les origines « auvergnates » du village de Taluyers

En 999 Madame de Blismonde fit don de son domaine et de la chapelle de Taluyers à l'Abbé Odilon prieur de Cluny qui envoya des réligieux. De l'origine de la Paroisse.

Sur les traces de Blismonde et Odilon :



Vitrail représentant la fondation du prieuré

Ce texte inscrit au bas d'un magnifique vitrail, situé au nord-est du chœur de l'église « Nativité de Notre-Dame » à Taluyers, nous rappelle l'origine de cette paroisse et de son prieuré. Mais qui était cette dame de Blismonde, quels sont ses liens avec l'abbé Odilon ?

Talusatis en lyonnais :

Ce groupement d'habitat gallo-romain dépendait au X^e siècle du Pagus Lugdunensis (le Pays Lyonnais) et de l'Ager Gofiacensis (zone géographique correspondant au pays mornantais) dont le centre était probablement situé à Saint-Laurent-d'Agny au lieu-dit Goiffy. Situé à quelques centaines de mètres de La Batie, ce fameux site gallo-romain de Goiffy fut mis à jour en 2008. Une charte datée de 998 nous informe que l'abbaye de Cluny possédait déjà des terres à Taluyers dans le cadre de la gestion des domaines du roi Rodolphe. Jusqu'en 999, Taluzatis était un domaine rural appelé « villa ». On y cultivait la vigne, les céréales et les prairies nourrissaient les élevages locaux. Il comprenait une petite église ou chapelle, quelques maisons, des terres, des bois, et des vignes travaillées par des serfs. Ce hameau appartenait à une femme du nom de Madame de Blismonde. Originnaire d'Auvergne, elle était membre d'une famille possédant des parcelles agricoles et des biens immobiliers dans le pays lyonnais et en Auvergne, en particulier dans le village de Blassac. Ce petit hameau situé en Haute-Loire, dans les gorges de l'Allier est proche de l'abbaye clunisienne de Sainte-Croix de Lavoûte Chillac.

En 999, cette noble dame Blismonde remit, en don solennel « à Dieu et à ses Saints Apôtres Pierre et Paul et au monastère de Cluny à la tête duquel est le seigneur Odilon, abbé vénérable » l'église Sainte Marie et les terres formant son domaine rural, des vignes et des forêts, et après sa mort le domaine entier de « Taluzatis », en vue de la création d'un prieuré.



Le village de Blassac

Effectuons un pèlerinage en pays d'Auvergne, fief d'Odilon et de sa famille. Rendons nous à Blassac, modeste hameau aux maisons trapues qui témoignent d'un passé viticole important et où se niche en son sein la petite église Saint Roch. La famille Mercœur possédait des terres et plusieurs édifices dans cette paroisse. À l'intérieur de l'église datant du XII^e siècle et surmontée d'un puissant clocher, une première surprise nous attend à la contemplation de merveilleuses peintures murales du XIV^e, d'une richesse exceptionnelle. Elles n'ont été redécouvertes qu'en 1958. En particulier au niveau du chœur, nous apercevons la représentation de deux saints mitrés. Ils vont nous relier au destin de Taluyers. Le premier, situé sur la gauche, représente Maïeul (ou Mayeul), quatrième abbé de Cluny. À sa droite nous retrouvons notre Odilon de Mercœur, successeur de Maïeul comme cinquième abbé de Cluny et à l'origine du prieuré de Taluyers. À cette époque, ici même, à Blassac, cette église que nous visitons était intégrée à un petit prieuré rural qui ne comptait guère plus que deux moines. Ce prieuré dépendait à son tour d'un puissant voisin, le monastère clunisien de Lavoûte-Chillac. Comme à Taluyers, les quelques moines de Blassac encadraient les paysans locaux et assuraient la gestion du domaine appartenant aux clunisiens. Un prêtre était chargé de la direction spirituelle.



Fresques dans l'église de Blassac

Mais qui était Odilon ?

Odilon de Mercœur est né vers 962, peut-être dans le château Saint Cirgues, à côté de Lavoûte Chillac. Il entra tout jeune au chapitre de Brioude puis, moine à Cluny, il en devint le cinquième abbé en 994. Nous rappelons

que chez les chrétiens, un abbé (substantif issu du latin « abbas ») est un moine élu par ses pairs afin de diriger un monastère, une abbaye ou une communauté canoniale. Odilon était le descendant d'une dynastie locale, l'une des plus puissantes d'Auvergne. Le patronyme de Mercœur serait issu de Mercure. De nombreux sanctuaires druidiques, en l'honneur de ce dieu romain, étaient présents dans cette contrée. Sous le règne des premiers Francs, un rude et vaillant chevalier venu s'établir sur la contrée aurait fondé cette dynastie. D'après l'abbé Expilly, ce personnage pourrait s'identifier au comte auvergnat Itier, descendant des rois Carolingiens. Proche de la Voûte, nous retrouvons des traces de l'origine de la famille dans le petit village de Mercœur, en Brivadois. Malheureusement, les siècles et les activités humaines ont effacé le vieux château médiéval. Mais il nous reste la magnifique petite église, dédiée à Saint Etienne et considéré par certains comme la réplique de Mercure, elle fut bâtie sur les ruines d'un ancien temple païen. Peu à peu, le fief des Mercœur s'est étendu sur toute la contrée jouxtant l'Allier en incluant une partie du Gévaudan et du Velay. Un extrait de lettre datée de 1363 signe leur réputation : « Là où un Mercœur met le pied, tout est à lui ».



Clé de voute représentant Odillon

Le rayonnement du nom des Mercœur était accompagné par la renommée de plusieurs autres grandes familles régionales auvergnates. Elles étaient représentées principalement par les Brioude et les Nonettes.

Dame Blismonde (ou Blismode) était une des sœurs d'Odilon. Née vers 950, une très longue vie l'attendait. Elle aurait vécu près de cent ans. D'après Jossand, auteur de la vie de Saint Odilon, l'abbé Mosnier a écrit dans son ouvrage « Les saints d'Auvergne » :

« L'humble vierge Bélismude, ou Bélismonde suivit l'exemple de sa mère, devenue veuve vers l'an 1000, et se fit religieuse. »

Enfin différentes chartes et cartulaires nous précisent que le 14 septembre 1025, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, l'évêque d'Auvergne Etienne IV consacra l'église du monastère de la Voûte. Il était en présence du Saint fondateur Odilon de Mercœur, et de sa sœur Blismude, abbesse de l'abbaye féminine de Saint-Julien des Chazes, ainsi que dix de leurs neveux, étant donné que nombre de ses frères étaient déjà décédés. Donc au début du XI^e siècle, Blismonde était abbesse de Chazes. Sa fratrie était impressionnante. Elle avait au moins neufs frères et deux sœurs, dont Etienne l'ainé, Gautier, Abbon, Astorg, Itier, Odilon, Rathurn, Beraud, Bertrand, Robert, Aldegarde et peut-être Ingerberge. Par héritage elle possédait des terres centrées sur le lyonnais et la Bourgogne. Il semble qu'elle ait eu des enfants dont un fils avec qui elle aurait fait don à son frère Odilon du domaine de Taluyers.

Pendant plus de trois siècles les membres de la Maison Mercœur eurent des destinées brillantes. Leur richesse

permis à l'Église de recevoir de nombreux domaines en don.

Odilon était un célèbre bâtisseur. Vers 32 ans, il succéda pour plus d'un demi-siècle à Saint Maïeul (ou Mayeul) décédé en 994, à la direction de Cluny. Il a fortement œuvré à l'extension de l'influence clunisienne et à l'essor de cette congrégation bourguignonne par la création de nombreuses dépendances de l'abbaye. Il en fut de même pour son successeur, Hugues de Semur qui régna 60 ans !

Il est indispensable de terminer cette visite en Haute-Loire par la traversée de Lavoûte Chillac. Ici, un nouvel émerveillement nous attend à la vue du site. Nous franchissons la boucle de l'Allier sur un charmant petit pont médiéval en forme de dos d'âne. De vieilles habitations accolées aux rochers surplombent le tourbillon des eaux et font face à l'imposant prieuré clunisien inséré dans les fortifications datant de la fin du Moyen-Âge. C'est le 14 septembre 1025, fête de l'exaltation de la Sainte Croix, que notre célèbre Odilon, après avoir fondé le prieuré de Taluzatis, sur l'un des domaines de sa sœur, fit construire ce nouveau monastère sur une autre terre de sa famille. À l'intérieur de l'église Sainte Croix, la deuxième chapelle, dédiée à la famille Mercœur, possède une clé de voute qui représente Odilon. Les terres de Taluzatis ont permis à Odilon de s'implanter dans le Lyonnais, d'exploiter et de gérer les domaines adjacents et d'encadrer les fidèles du lieu.

Le texte de la donation du domaine de Taluzatis par Blismonde a été heureusement recopié plus tard et conservé par l'un des moines prier Etienne Baluze (1630 ~ 1718), célèbre savant, historiographe, bibliothécaire et juriste.

Au décès d'Odilon ou 1049, l'ordre de Cluny (Ecclesia Cluniacensis) comptait environ 70 prieurés et monastères et sa maison-mère abritait près de 80 moines. Inhumé à la prieurale de Saint-Pierre de Souvigny (à côté de Moulins) son gisant (sarcophage) détruit à la Révolution en 1793 a été retrouvé le 2 novembre 2001 (jour de la fête des morts lancé par Odilon !) à côté du gisant de Maïeul. Réduits en 2134 fragments, le restaurateur Benoit Vincent du Puy a patiemment reconstitué le puzzle de ces deux tombeaux. Le travail achevé a été inaugurée le 10 mai 2009. L'ensemble funéraire est actuellement visible dans la nef centrale de l'église prieurale de Souvigny.

La suite de l'histoire du prieuré de Taluyers intitulée « Une vie de moine », paraîtra au prochain numéro du Taluyers Infos.

Gérard Chollet
(Correspondant du patrimoine du Rhône)

Bibliographie, sources :

Colloque de Lavoûte-Chillac sur Odilon de Mercœur de mai 2000. Concernant l'almanach de Brioude et l'adresse de l'association, voir le site : www.brioude-almanach.com



L'église de Mercœur



Le Prieuré de Lavoûte Chillac



Les deux gisants à Souvigny

TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

SERVICES

Tarifs location des salles de Taluyers

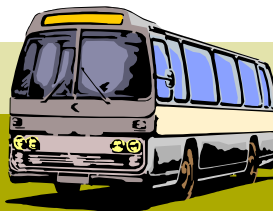
RAPPEL

TYPE DE LOCATION	TARIF ETE (du 01/05 au 15/10)	TARIF HIVER (du 16/10 au 30/04)
Privée Jusqu'à 20h	250 €	350 €
SALLE ANIMATION	250 €	350 €
SALLE BARBELOUS	200 €	280 €
Si ménage	60 €	60 €
Caution de la salle	1 000 €	1 000 €
Caution tri sélectif	500 €	500 €

Pour toute demande de location, un dossier est à compléter en Mairie.

SERVICES

■ Navette Taluyers - Mornant



**Le VENDREDI, une fois par quinzaine.
Service gratuit.**

9h15 : Départ devant la Mairie
9h30 : Dépose ancienne caserne Mornant
11h : Ramassage ancienne caserne Mornant
11h15 : Dépose devant Écoles Taluyers
11h30 : Retour devant la Mairie

Prochains passages :

13 et 27 Mai
10 et 24 Juin
8 et 22 Juillet
5 et 19 Août
2, 16 et 30 Septembre
14 et 28 Octobre
11 et 25 Novembre
10 et 24 Décembre

Aniversaire mariage

Cette année, vous fêtez vos noces :
Or (50 ans de mariage)
Diamant (60 ans de mariage)
Palissandre (65 ans de mariage)
Platine (70 ans de mariage)

Vous souhaitez renouveler vos vœux devant M Le Maire,
et ainsi marquer la continuité de votre amour, entourés de vos proches.
Contactez le CCAS auprès du secrétariat de la Mairie : 04 78 48 73 17

Les rendez-vous de 2016

MAI

8

Cérémonie Monument aux Morts

Monument aux Morts - 11h
Municipalité

15

20 ans MDC5 Rassemblement motos

Parking du Prieuré - 8h à 20h

21

Soirée 40 ans Tal' la Forme

Salle d'animation - journée et soirée

JUIN

4

Fête du Tennis

Tennis - 10h-22h
Ecole de Tennis

5

Vide grenier

Prieuré - journée
Sixtine Objectif Galipette

10-11-12

Festival de Théâtre

Parc PIE X
Prieurités Talusiennes

19

Fête de la Musique

Halle et animation - 18h30
Ecole de musique

24

Coupe des Vignerons

Terrains Boules Passerelles - 18h30
Amicale Boule

25

Fête des écoles

Salle d'animation et Halle - Journée
Sou des écoles



JUILLET/AOUT

2-juil.

Exposition

salle d'animation - journée
Talus'arts

13-juil.

Bal public du 14 juillet

Place de la Bascule ou salle
d'animation - soirée
Triangle des pompiers

SEPTEMBRE

2

Forum des associations

Les Passerelles - 19h
Municipalité et associations



4

Concours mixte

terrain Boules Passerelles - 10h
Amicale Boule

18

Classes en 6

journée

30

Vogue journée

Sou des écoles

OCTOBRE

1 et 2

Vogue

Parking du Prieuré - journée
Sou des écoles

2

Saucisson à la grappe

Place de la Bascule - 9h
Comité des fêtes

7

Assemblée Générale SCL

salle d'animation - 20h30
Sauvegarde des côteaux du
Lyonnais

16

Retrotal 10 ans Voitures anciennes

Parking du Prieuré - 9h à 19h
MCD5



31

Théâtre

salle d'animation - journée
Arts scéniques et vieilles bretelles



Vous partez en vacances ?

Pensez à remplir le formulaire Tranquillité Vacances et à le retourner en Gendarmerie et/ou à la Police Municipale, pour bénéficier de la surveillance de votre logement en votre absence et être joint en cas de problème.

Les numéros qui sauvent...

Les services publics de secours sont assurés par des professionnels. Faire appel aux services de secours est un droit reconnu à chaque victime. C'est aussi un devoir qui s'impose à celui qui est témoin de la détresse d'autrui. Le témoin d'un sinistre ou d'une infraction qui s'abstient de faire appel au service de secours se rend coupable d'un délit de non-assistance à personne en danger et peut encourir une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

En matière pénale, les services publics de la police et de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.

Porter plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

Le dépôt de plainte est souvent nécessaire pour être indemnisé par son assureur.

Urgence médicale, SAMU : 15

Détresse

Grande urgence médicale à domicile

Blessé par accident

Malaise dans un lieu public

Accidents du travail

Urgence sécuritaire, police nationales ou gendarmerie nationales : 17

Accident de la route

Trouble à l'ordre public

Infractions pénales

En cas d'urgence, appelez **POLICE SECOURS** en composant le **17 (112 avec un portable)**

Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux.

Dans les autres cas, composez le numéro de votre commissariat (ou de l'équipe de police de proximité de votre secteur) ou de votre brigade de gendarmerie.

Urgence de secours aux personnes, sapeurs-pompiers : 18

Incendies

Accidents de la route

Accidents domestiques

Explosions, dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques

Personnes en péril, noyades, inondations

Numéro d'urgence (norme européenne) : 112

C'est le numéro d'urgence à utiliser lorsqu'on appelle depuis un téléphone mobile.

Ce numéro est valable pour les cas relevant du 17 ou du 18. Si le 112 aboutit dans un service qui n'est pas concerné, l'opérateur vous transférera sur le service compétent.

Ce numéro est également accessible depuis un poste fixe.



RAPPEL

ELECTIONS 2017

Les dates exactes des élections présidentielles 2017 n'ont pas encore été officiellement fixées. Elles le seront dans le courant de l'année 2016. A priori, le premier tour aura lieu fin avril et le second tour début mai. Il en est de même pour les dates des élections législatives de 2017.

Pour pouvoir voter à ces élections, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Pour cela, il faut vous rendre en Mairie muni de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile récent sur Taluyers.



INITIATIVE

SE BATTRE POUR LE HANDICAP

Quand les enfants nous donnent des leçons d'altruisme, de grandeur, de générosité...

Suivez donc ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=Xi2UQUndVqE>, et découvrez Alicia Violet de Taluyers et Clarisse Grataloup de Thurins et écoutez leur plaidoyer plein d'humanité et d'émotions...

Alicia et Clarisse, âgées de 17 ans, sont élèves de Terminale au lycée Champagnat à St Symphorien sur Coise. Leur professeur d'Enseignement Moral et Civique, comme chaque année, mobilise ses élèves pour participer au Concours National des Plaidoiries Lycéennes, organisé par le Mémorial de Caen sur un sujet portant sur les atteintes aux droits de l'Homme. Nos deux jeunes filles exposent leur projet à Lyon, finissent troisième des sélections régionales mais retiennent l'attention d'un membre de l'Association Française pour la Promotion de la Santé Scolaire et Universitaire (AFPSSU), où elles sont invitées à participer au colloque sur le thème « Enfants orphelins ou blessés de la vie : comment les aider à avancer ? » qui s'est tenu en Janvier 2016 à Paris. Elles présentent leur plaidoirie devant un public d'environ 300 adultes, aussi bien enseignants, journalistes, écrivains, médecins, qu'éducateurs. Le sujet est intitulé « Entre handicap et éducation : où réside la véritable injustice ? ».

Plaidoirie de huit minutes, texte su sur le bout des doigts, plein de réalisme, d'émotion. Elles reçoivent un prix d'honneur.

Nous avons rencontré Alicia, fille de Roselyne Violet de l'épicerie de Taluyers. Elle parle pour elle et pour Clarisse, son binôme, son amie.

Pourquoi faire un exposé sur le sort des enfants



handicapés, « abandonnés » par l'école ?

Alicia : « Ma petite sœur Lydie, âgée de 11 ans, a des troubles psychomoteurs. Elle est à l'ULIS Ecole de St Genis Laval mais l'année prochaine, elle n'a plus de place dans cet établissement. Mes parents souhaiteraient qu'elle soit acceptée en établissement médico éducatif mais ils n'ont toujours pas de réponse de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Clarisse est très liée à Lydie et sa maman, institutrice, a eu en classe des handicapés, ce qui fait qu'elle est très attachée à ces valeurs d'égalité. »

Qu'avez-vous mis en évidence lors de votre plaidoyer ?

« Les enfants qui souffrent d'un handicap, comme Lydie, en France, sont des laissés pour compte. Nous sommes dans le pays de l'égalité, fraternité, liberté mais pourtant nous ne leur offrons pas de places adaptées à l'école. Cette situation est une atteinte aux droits de l'Homme contre laquelle nous devons nous battre. »

Qu'avez-vous proposé pour trouver des solutions ?

« Il serait souhaitable d'établir des relations entre parents, corps médical et enseignants autour de l'enfant handicapé. Trouver des solutions pour que l'enfant puisse évoluer dans un monde adapté pour lui et que ses parents ne soient pas les seuls à trouver une solution pour trouver un accueil adapté à leurs enfants. Ma sœur, par exemple, n'a toujours pas de place pour la prochaine rentrée et cela nous inquiète fortement. Certains parents arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. »

Que vous a apporté cette expérience ?

« Plus de force et de conviction. Je me suis battue pour ma sœur dès le début, et jamais je n'arrêterai. Nous sommes allées à Paris seules, sans nos parents qui travaillaient, mais nous avons trouvé le courage d'exposer notre plaidoirie devant un plus large public, intéressé et engagé, qui plus est. J'étais fière pour ma sœur, fière de la mettre en avant et de parler d'elle, de parler des handicapés, de faire bouger les choses, car ce sont vraiment des personnes formidables qui méritent de vivre une vie épanouie. Notre déplacement à Paris pour cette plaidoirie était une expérience incroyable pour nous qui sommes assez discrètes et timides. Nous avons été reçues comme des princesses et considérées comme des adultes. Nous avons, sans doute, apporté de la jeunesse, de la fraîcheur lors de ce colloque. Nous avons pu montrer notre engagement et diffuser notre message. »

Et puis c'est l'histoire d'une belle amitié entre Clarisse et moi, qui s'est incroyablement renforcée avec cette expérience. Une amie qui s'engage pour ma sœur. Notre relation est plus forte, liée par ma sœur. Un beau partage qui je l'espère durera encore longtemps. »

En septembre, Clarisse partira en bi-licence Droit et Sciences Politiques. Quant à Alicia, elle suivra elle aussi une bi-licence, en LLCER (Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales) et lettres modernes. Quel que soit le chemin qu'elles prendront pour leurs études supérieures, leurs parents peuvent être fiers d'elles, de leur engagement, de leur sincérité et de leur générosité !

Et comme le disait Victor Hugo : « L'humanité a un synonyme : l'égalité »

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



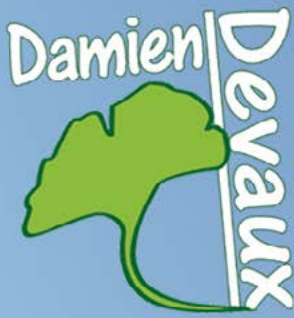
TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

■ Associations 2016

A DEUX PRES DE CHEZ VOUS	David	GENESTE	Président	91 chemin des Eglantiers	69440	TALUYERS	09.80.87.86.61
ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE BOULE	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ARTS SCENIQUES ET VIEILLES BRETELLES	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	Jean-Jacques	PREBET	Président	85 montée de l'Eglise	69440	TALUYERS	
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CHRYSALIDE DES ARTS	Géraldine	ALLEMAND	Présidente	Allée des Jardins	69440	TALUYERS	06.12.02.12.63
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Nicole	CROZIER	Présidente	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
COMITE DES FETES	Raymond	CELLE	Président	40 route du Batard	69440	TALUYERS	06.74.72.09.35
ECOLE DE JUDO	Bruno	PEREZ	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTAGNY	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONAISE YATAGARASU	Yoann	VARENNE	Président	25 rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.95.08.07.03
FOOT CLUB SUD OUEST 69	Jean-marc	MACHON	Président	113 rue du Stade	69530	TALUYERS	06 36 46 00 28
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	ST LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	STANDECL	04.78.81.29.96

**Forum des
associations**
Vendredi
2 septembre 2016
Les passerelles

MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Anne - Laure	TRINGALI	Présidente	75 route de Berthoud	69440	TALUYERS	conseil.taluyers@fcpe69.fr
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondante	175 rue de la Gnette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations Rue Boiron	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Christian	VAN DEN BROECK	Président	Chemin de la Blancharde	69440	TALUYERS	06.85.94.93.69
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Marilyne	REVEL	Présidente	210 rue de la grange	69440	TALUYERS	06.28.84.54.10
SPL Enfance en Pays Mornantais	Grégory	ROUSSET	Présidente	21 Avenue du Souvenir	69440	MORNANT	04.78.44.17.02
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agnay	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TENNIS CLUB	David	RUF	Président	75 route de Berthoud	69440	TALUYERS	06.22.38.90.51
TRIANGLE SAPEURS POMPIERS Taluyers Montagny Chassagny	Olivier	BOYER	Responsable	Rue de la Ronze	69440	TALUYERS	06.98.99.09.30
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77



Paysagiste

- Créateur de jardin • Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
• Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
• Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82
www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net



PASSEZ
AU VERT

vous spécialiste en gazon synthétique



Fabrication française



ISO 14001 respect de l'environnement

Avantages

- Plus de tonte
- Plus de mauvaises herbes
- Aucun arrosage
- Vert toute l'année
- Plus de zones dégarnies ou brunies

Applications

- Jardins
- Cours
- Terrasses
- Contours de piscine
- Allées
- Mini golf
- Événementiel



Pour tous renseignements
rendez-vous ou devis

Contact



ZA de la Ronze
69440 TALUYERS
Tél. : 07 8150 67 56
contact@arega.fr

Gazon synthétique
Moquette de pierre
Agréats
Résine de sol



Menuiserie Buch

Artisan menuisier 10 ans d'expériences

Contactez moi : Amélineau Richard

06.08.50.75.14

a-buch@sfr.fr

Aménagements intérieurs sur mesure :

- cuisine
- salle de bain
- dressing
- parquet



Neuf & Rénovation

Aménagements extérieurs :

- terrasse
- fenêtre, porte
- volet
- bardage



NOUVEAU SUR TALUYERS

BIOTIFUL HAIR



UN AUTRE REGARD SUR VOS CHEVEUX

*Prenez rendez-vous
avec vous !*

*Profitez d'un moment de détente unique dans
une cabine privatisée.*

A OFFRIR !

CARTE DE SOINS

A S'OFFRIR !

- SHIATSU CRANIEN..... 10€
- MODELAGE DU TAO 20€
- COUPE MNÉMOÉNERGÉTIQUE® 70€
- RASAGE À L'ANCIENNE 20€

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 9h à 17h non stop.



www.biotifulhair.fr

48, place de l'Eglise - 69530 ORLIENAS
04 78 05 05 36



Maison de Vins depuis 1919

Pour vos dîners, réceptions, mariages ou autres évènements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une large gamme complétée par nos meilleures sélections de chaque région (Bourgogne, Bordeaux, Champagnes, etc.)



Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais
et Vallée du Rhône

CAVEAU GRÉGOIRE

Du lundi au vendredi
De 08h00- 12h00 et 13h30-18h00

230 Route des Fontaines 69440 TALUYERS

Tel. 04 78 48 70 54 - Fax. 04 78 48 77 31

contact@guyot-vins.com



Cave de Viriat
Bourg-en-Bresse

Cave de Champagne
au Mont d'Or

Cave de Lyon
Saint-Antoine (2^{ème})



Cave de Lyon
Vaise (9^{ème})



Cave de Chêne-Bourg
Genève

Découvrez toutes nos caves sur notre site internet

www.guyot-vins.com



**Boulangerie
des Platières**

6 h / 20 h - 7 / 7 jrs

ZI des Platières - 69440 Mornant - Tél. 04 78 50 60 76



PFR

**Plomberie
Franck
Roveyaz**

515 Rue des blanchardes

69440 TALUYERS

mail: pfr69@orange.fr

RM 412025959



06 07 91 46 87



Chateau Talluy
Détente, Authenticité & Emotion

HÔTEL DE CHARME - RESTAURANT GASTRONOMIQUE - BISTROT
SOIRÉES JAZZ - RÉCEPTIONS - SÉMINAIRES

Salles privatisables pour repas de groupes (anniversaires, baptêmes, communions, associations...)



CHATEAU TALLUY

144 rue du Pensionnat, 69440 TALUYERS - www.chateautalluy.com

04.78.19.19.00 - contact@chateautalluy.com



Chez Sicoly
475, route de Mornant
69440 St-Laurent-d'Agnay
Tél. 04 78 48 30 67
www.sicoly.fr
Rubr. Coopérative > Terres LYONNAISES



facebook.com
/terreslyonnaises

Fruits frais
Fruits surgelés
Fruits aux sirops
Jus et nectar
Confitures artisanales
Charcuterie
Vins
Lapins - Volailles
Cidres
Fromages
Légumes



HNR STUDIO 04 78 05 16 93

BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse
TALUYERS

Diffusion des matchs de 1'



GRAND ÉCRAN

04 - 78 - 48 - 74 - 22

Boulangerie
Pâtisserie

Costantino



Horaires

Mardi au vendredi
6h30 à 13h et de 15h30 à 19h

Samedi
6h30 à 13h et de 16h00 à 18h30

Dimanche de 6h30 à 13h

Fermé le dimanche après-midi
et le lundi

65, Rue du Pensionnat - 69440 Taluyers

Tél. 04 78 48 27 42 - boulangerie-costantino@orange.fr



Si proche et tellement complice

Ouvert

Lundi - Mardi - jeudi - Vendredi

7h30/13h 15h30/19h

Mercredi - Samedi

7h30/13h

Dimanche 8h/13h

Place de la Bascule 69 440 TALUYERS

Tél. 04 78 48 20 78

PEPINIERES

Laurent CHAZOTTIER

Arbres et Arbustes d'ornement

Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende

69440 SAINT-LAURENT D'AGNY

Tél. 04 78 48 72 67

Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers



PLANTATION

ELAGAGE

ENTRETIEN

PAVAGE DALLAGE

CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr



ESPACES VERTS
CHOPARD

Aux Jardins Services

Services à la personne

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS
www.espacesverts-chopard.fr

Réduction
d'Impôts
de 50%

73 G, rue du Bas Clair - 69440 SAINT-LAURENT-D'AGNY - Tél. 04 78 48 22 73 - Fax 04 78 48 75 78

Magasin Sèni

La solution peinture et bricolage

PEINTURE BROSSERIE OUTILLAGE QUINCAILLERIE DROGUERIE

PROFESSIONNEL et PARTICULIER

300m² DE LIBRE SERVICE

Votre peinture 100% Française 

Réalisation de vos teintes en 24h

HORAIRE:
mardi au vendredi 7h30-12h & 13h30-16h30
samedi 9h-12h & 13h30-18h

Zone Industrielle Richard Bloch
(à côté du CARIBOU) - 69700 CHASSAGNY

Tél : 04 37 41 01 46



PEUGEOT

Garage FLACHY - PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance - Carrosserie - Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com

04 78 44 02 70

Salon de Coiffure Mixte



QUINCAILLERIE MORNANTAISE

A. Esparcieux

Outillage • Gaz

Droguerie • Jardinage

Arrosage pros et particuliers

Peinture, traitement et protection des bois



3 bd du Pilat - MORNANT
Tél. 04 78 44 09 31
quincaillieriemornantaise@orange.fr

Mécanique - Carrosserie - Peinture - Vente de véhicules neufs et d'occasion - Financements -

Garage Morellon



Z.I les Platières 69440 MORNANT
04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr

SARL JOSÉ

Constructions - Extentions - Rénovations
Surelévations - Aménagements - Piscines

Dominique JOSÉ

Z.A La Ronze
69440 Taluyers

Tél : 06.21.60.06.54
Fax : 04.78.48.28.93

sarljose@orange.fr
sarl.jose.pagesperso-orange.fr



SAVEURS A L'ANCIENNE

Restauration Collective
Scolaire - Centre de Loisirs - Crèche
Entreprise et Personnes Agées



Rue Frédéric Monin - 69440 MORNANT
Tél : 04.78.48.17.39
Mail : saveursalancienne.mornant@orange.fr

 **La Christinière**
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

SARL GARDE MENUISERIE

Menuiserie générale intérieur / extérieure

BOIS / ALU / PVC

Volets roulants - Portes de garage - Automatismes
Stores bannes - Portails - Velux - Mezzanines
Parquets - Agencement intérieur

245, rue du Petit Bois - Z.I. Les Platières
69440 MORNANT

Tél. 04 78 51 13 49 - Port. 06 81 69 19 29

E-mail : garde.francois@wanadoo.fr

Siret : 480 803 303 00035

SOBAT

PEREIRA

Ent. Générale du Bâtiment

Zone d'activités de la Ronze - 241 rue des carrières 69440 TALUYERS

☎ 04 78 51 14 91 - sobat@9business.fr

MAÇONNERIE - CARRELAGE
FAÇADE - JOINT DE PIERRE
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MENUISERIE INTÉRIEURE / EXTÉRIEURE
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ
PLÂTRERIE - PEINTURE
NEUF ET RENOVATION



Mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie@taluyers.com
Site : www.mairie-taluyers.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

Permanences

Le Maire et ses Adjointes
reçoivent sur rendez-vous.

Santé

Infirmier

Eric PATENAY 06 83 85 59 80

Sage femme

Catherine MITTON 06 16 86 31 81

Cabinet infirmier du Centre

Secrétariat 04 78 46 22 62

Sandrine BERNIN 06 82 58 80 04

Nathalie FORISSIER 06 48 64 68 33

Pôle médical et paramédical

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON 04 78 48 20 04

OLIVIER 04 78 48 20 04

Médecin de garde 04 78 44 03 03

Infirmières

Laurence ROULLET

Adeline DURAND 04 78 57 92 09

Christelle CHOITEL-GRATALOUP

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH 09 81 96 33 42

Osteopathe

Jérôme REURE 06 79 29 56 99

Dentiste

Vanessa PHAYPHET 04 37 22 04 68

Culte

Messe tous les 1er et 3ème
dimanches du mois

Marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et vendredi matin

Ecoles

Route de Berthoud

Ecole MATERNELLE

Mme LAROCHE 04.78.48.26.95

Ecole ELEMENTAIRE

Mme LOPEZ 04.78.48.75.47

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE PERISCOLAIRE

Maryline GOUTAGNY 07 76 87 78 26

Agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h 15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

Bibliothèque

Route de Berthoud

Sophie Berthelier Tél : 04.78.48.74.85

Site : bibliotheques.copamo.fr

Mail : taluyers.bibliotheque@gmail.com
le 1er mardi de chaque mois ouverture
en nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
15h45 à 18h	15h à 17h	15h45 à 18h	10h à 12h

Navette

Une navette le vendredi une fois par
quinzaine pour Mornant.

Service Gratuit.

Départ 9h15, Retour 11h30

devant la Mairie.

Vendredi 13 et 27 Mai

Vendredi 10 et 24 Juin

Vendredi 8 et 22 Juillet

Vendredi 5 et 19 Aout

Vendredi 2, 16 et 30 Septembre

Urgences

Pompiers 18

SAMU 15

Centre anti poison 04 72 11 69 11

Gendarmerie de Mornant

04 78 44 00 64 ou 17

Allo Enfance Maltraitée
(numéro appel gratuit 24/24 h) 119

Allo Violences Conjugales 3919

Urgence gaz 0810 224 000

www.mairie-taluyers.fr

CLASSES EN

6

▄▄

Un concours de pétanque sera organisé le samedi 28 mai où les classards petits et grands auront le plaisir d'accueillir tout le monde.

Amis classards, nous vous invitons à venir partager ensemble d'agréables moments lors de ces prochaines manifestations.

Des pré-inscriptions pour la journée des classes sont prévues le dimanche 15 mai et le samedi 28 mai lors du concours de pétanque.

▄▄

**La journée des classes aura lieu
dimanche 18 septembre 2016**